



GENIVAR inc.

NOTICE ANNUELLE

Exercice terminé le 31 décembre 2012

28 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	1
INTRODUCTION	1
Données sectorielles et données du marché	1
Mesures non conformes aux IFRS	1
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
Nom, adresse et constitution	2
Liens inter-sociétés	2
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	3
Les trois exercices précédents	3
ACQUISITION DE WSP	6
TABLEAU DES ACQUISITIONS	7
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	8
Aperçu	8
Clients par segment de marché	9
Types de contrats et gestion de contrats	9
Aperçu et tendances du secteur mondial des services de génie-conseil	10
Principaux catalyseurs externes du secteur mondial des services de génie-conseil	11
Concurrence	11
Dépenses en immobilisations	12
Employés	12
Santé et sécurité au travail	12
Développement durable	12
Installations	13
Assurances	13
Facilités de crédit	13
FACTEURS DE RISQUE	14
Risques liés à la transaction	14
Risques associés aux activités	14
Risques associés à l'industrie	20
Risques associés à l'endettement	20
Risques associés aux résultats financiers	21
Risques associés aux actions ordinaires	22
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	23
Actions ordinaires	23
Actions privilégiées	23
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS	23
Politique de dividende	23
Distributions et dividendes	23
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	24
Cours et volume des opérations	24
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	24
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	25
INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	28
CONFLITS D'INTÉRÊTS	29
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	29
POURSUITES	30
CONTRATS IMPORTANTS	30
INTÉRÊTS DES EXPERTS	30
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	31
RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	A-1

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

En plus de données historiques, la présente notice annuelle renferme certains énoncés prospectifs qui ne sont pas basés sur des faits passés. Ces énoncés ont trait à des événements futurs ou à un rendement futur et reflètent les attentes de la direction de la Société (la « direction ») quant à la croissance, aux résultats d'exploitation, au rendement et aux perspectives d'affaires et débouchés de la Société ou de son secteur de l'industrie. Dans certains cas, on reconnaît les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « prévoir », « projeter », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », au présent, au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de la forme négative de ces termes ou d'autres termes semblables. Ces énoncés prospectifs traduisent les opinions actuelles de la direction et sont fondés sur certains facteurs et hypothèses présentés dans la présente notice annuelle, notamment ceux qui sont présentés à la rubrique « Aperçu et tendances du secteur mondial des services de génie-conseil ». Bien que la Société considère que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables en fonction des renseignements disponibles le 28 mars 2013, un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Dans leur évaluation de ces informations, les investisseurs devraient spécifiquement tenir compte de divers facteurs, comprenant les risques définis sous la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle, lesquels pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de manière notable par rapport aux résultats présentés dans les énoncés prospectifs. De ce fait, il ne peut être assuré que les résultats réels seront conformes à ces énoncés. La Société ne met pas à jour et ne révisé pas les énoncés prospectifs même si de nouvelles informations deviennent disponibles, à moins que la loi ne l'exige. Les lecteurs ne doivent pas porter une confiance exagérée à ces énoncés prospectifs.

INTRODUCTION

Sauf indication contraire dans la présente notice annuelle, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens et le symbole « \$ » désigne le dollar canadien. Le taux de change utilisé pour les données en Livres Sterling est 0,6409 £ pour 1,00 \$.

Le 1^{er} janvier 2011, GENIVAR inc., société cotée en bourse (« GENIVAR ») a été constituée en vertu d'un plan d'arrangement (l'« arrangement ») régi par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA »); en conséquence de l'arrangement, le Fonds de revenu GENIVAR (le « Fonds ») a fusionné avec GENIVAR inc. (« GENIVAR inc. »), société de portefeuille privée, et, d'une structure de fonds de revenu, est devenu une nouvelle société cotée en bourse. Le 1^{er} août 2012, GENIVAR a conclu l'acquisition de WSP Group plc (« WSP »), firme de services-conseils multidisciplinaires située à Londres, Royaume-Uni (« R.-U. »), aux termes d'un plan d'arrangement proposé (le « plan ») prévu par la partie 26 de la Companies Act 2006 du R.-U. (la « transaction »). Dans la présente notice annuelle, les références à « GENIVAR » renvoient à GENIVAR inc. en tant que société cotée en bourse qui a remplacé le Fonds, et les références à la « Société » renvoient à l'entité fusionnée à la suite de la transaction. Là où le contexte l'exige, ces termes incluent également les filiales et les sociétés affiliées.

Dans la présente notice annuelle, les références au « conseil » renvoient au conseil d'administration de GENIVAR avant la transaction et, après la transaction, au conseil d'administration de la Société. Les références aux « actions ordinaires » et aux « actionnaires » renvoient respectivement aux actions ordinaires et aux actionnaires de la Société.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente notice annuelle sont fournis en date du 31 décembre 2012.

Données sectorielles et données du marché

Une partie des renseignements que renferme la présente notice annuelle sont fondés sur la connaissance que possède la Société du secteur où elle évolue, ainsi que sur ses estimations et ses hypothèses, élaborées en fonction de cette connaissance. La connaissance du secteur que possède la Société vient de son expérience et de son implication au sein du secteur.

Il est important de souligner que certaines des données sectorielles et des données du marché que renferme la présente notice annuelle sont fondées sur des publications sectorielles, des études de marché, des sources gouvernementales et d'autres sources de renseignements accessibles au public. Bien que la Société estime que ces renseignements sont fiables, ils n'ont cependant pas fait l'objet d'un audit indépendant.

Mesures non conformes aux IFRS

La Société utilise des mesures non conformes aux IFRS considérées par des sociétés à titre d'indicateurs de la performance financière qui ne sont pas reconnus en vertu des IFRS. Ces mesures pourraient différer des mesures utilisées

par d'autres entités semblables et, par conséquent, ne pas leur être comparables. La Société estime que ces mesures fournissent des renseignements complémentaires utiles et susceptibles d'aider les investisseurs à évaluer un placement dans les actions de la Société.

Les mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société dans la présente notice annuelle sont les produits nets et le BAIIA.

Produits nets

Les produits nets sont définis comme étant les produits de services-conseils moins les coûts directs liés aux sous-consultants et autres dépenses directes recouvrées auprès de clients. Les produits nets ne constituent pas une mesure conforme aux IFRS et ne sont pas assortis d'une définition normalisée dictée par les IFRS. Aussi, les produits nets pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avertis que les produits nets ne doivent pas être interprétés comme solution de rechange aux produits de l'exercice (tels qu'ils sont établis conformément aux IFRS), à titre d'indicateur du rendement de la Société.

BAIIA

Le BAIIA renvoie au résultat avant frais financiers, charge d'impôt sur le résultat et amortissements. Le BAIIA ne constitue pas une mesure conforme aux IFRS et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Les investisseurs sont avertis que le BAIIA ne doit pas être interprété comme une solution de rechange au résultat net de l'exercice (tel qu'il est établi conformément aux IFRS) à titre d'indicateur du rendement de la Société, ni comme un substitut des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, de financement et d'investissement à titre de mesure des liquidités et des flux de trésorerie de la Société. La méthode utilisée par la Société pour calculer le BAIIA peut différer de celle qu'utilisent d'autres émetteurs et, par conséquent, le BAIIA de la Société n'est pas nécessairement comparable aux mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

Conformément aux dispositions de l'arrangement, GENIVAR a été fusionnée sous le régime de la LCSA par voie de statuts d'arrangement datés du 1^{er} janvier 2011.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1600, boul. René-Lévesque Ouest, 16^e étage, Montréal (Québec) H3H 1P9.

Liens inter-sociétés

Après la transaction, WSP Sverige AB (Sweden), filiale en propriété exclusive de la Société, était la seule filiale de cette dernière (i) dont l'actif total représentait plus de 10 % des actifs consolidés au 31 décembre 2012, et (ii) dont les produits représentaient plus de 10 % des produits consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

En plus de ses principales filiales en exploitation, la Société a un certain nombre d'autres filiales pour servir (i) des marchés spécifiques, (ii) en tant que sociétés de portefeuille ou, (iii) à d'autres fins.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Les trois exercices précédents

Les faits saillants du développement des activités de la Société au cours des trois derniers exercices sont relatés ci-dessous.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

Financement

Le 27 juin 2012, GENIVAR a émis, par voie de prise ferme, 9 375 000 reçus de souscription (les « reçus de souscription pris ferme ») de sa trésorerie au prix de 24,00 \$ chacun, pour un produit brut total de 225 000 000 \$, par l'entremise d'un syndicat de preneurs fermes (les « preneurs fermes ») codirigé par la CIBC, BMO Marchés des capitaux, Financière Banque Nationale et Barclays Capital Canada (« l'offre »). De plus, la Société a émis 8 210 610 reçus de souscription par voie de placement privé (les « reçus de souscription du placement privé ») de sa trésorerie au prix de 24,00 \$ chacun, dans le cadre d'un placement privé réalisé avec l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'« OIRPC ») et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse »), pour un produit brut total de 197 054 640 \$ (le « placement privé concomitant »). Dans le cadre du placement privé concomitant, l'OIRPC et la Caisse se sont chacun vu émettre 4 105 305 actions ordinaires, ce qui représentait globalement 16 % des actions ordinaires émises et en circulation immédiatement après la clôture du financement.

Acquisition d'entreprises

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, GENIVAR a acquis quatre (4) firmes d'ingénierie : Consultores Regionales Asociados-CRA S.A.S., Les Investissements R.J. inc., faisant affaire sous la dénomination sociale Rodrigue Julien Expert-Conseil, GRB Engineering Ltd. et WSP. Pour une description de l'acquisition de WSP, voir la rubrique « Acquisition de WSP ». Enfin, PBK Architects Inc. et une filiale américaine de GENIVAR ont acquis Smith Carter Architects and Engineers Incorporated et Smith Carter (USA) LLC (collectivement, « Smith Carter »), et PBK Architects Inc. seule a acquis North 46 Architecture Inc. La contrepartie totale de ces opérations s'est élevée à approximativement 477 700 000 \$. Voir « Tableau des acquisitions ».

Facilités de crédit

Le 7 juin 2012, GENIVAR a conclu de nouvelles facilités de crédit avec un syndicat d'institutions financières pour un total de 400 000 000 \$ (les « nouvelles facilités de crédit »). En vertu des nouvelles facilités de crédit, la Société peut émettre des lettres de crédit irrévocables jusqu'à concurrence de 40 000 000 \$, diminuant d'autant ses nouvelles facilités de crédit disponibles. Voir « Activités de la Société - Facilités de crédit ».

Conseil d'administration et équipe de gestion

Le 23 mars 2012, Ali Ettehadieh a informé le conseil d'administration qu'il ne serait pas candidat pour réélection en tant qu'administrateur à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2012 (l'« assemblée »). Le mandat de M. Ettehadieh a pris fin à la clôture de l'assemblée, alors que Marc Rivard a été élu au conseil.

Le 7 août 2012, à la suite de la clôture de la transaction (voir la description de la transaction à la rubrique « Acquisition de WSP »), Christopher Cole, auparavant chef de la direction de WSP, a été nommé président exécutif du conseil, et Richard Bélanger, jusque-là président du conseil, est devenu administrateur indépendant principal. Le même jour, conformément à la politique de la Société de ne pas avoir plus de deux cadres supérieurs de la Société siégeant au conseil, Marc Rivard a démissionné de son poste d'administrateur, mais a conservé le poste de chef de l'exploitation, Canada et Caraïbes.

Régime de réinvestissement des dividendes

Le 5 juin 2012, le conseil a approuvé un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui donne aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir en actions ordinaires additionnelles les dividendes en espèces payés par la Société.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Financement

Le 21 décembre 2011, GENIVAR a conclu un placement privé (le « placement privé ») de 6 500 000 actions ordinaires de la trésorerie au prix de 24,57 \$ chacune, pour un produit brut de 159 705 000 \$. Les participants au placement privé sont l'OIRPC et la Caisse, chacun ayant investi un montant brut de 79 852 500 \$. Dans le cadre du placement privé, l'OIRPC et la Caisse se sont chacun vu émettre 3 250 000 actions ordinaires, ce qui représentait globalement 19,92 % des actions ordinaires émises et en circulation immédiatement après le placement privé.

Acquisition d'entreprises

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, GENIVAR a acquis six (6) entreprises de génie-conseil : Delcom Engineering Ltd., Décibel Consultants inc., Groupe OptiVert inc., JMH Environmental Solutions Ltd., Dakins Engineering Group Ltd. et ISAction inc. Le 2 octobre 2011, GENIVAR a acquis une participation dans des entreprises de Québec spécialisées en géomatique et en arpentage, par l'acquisition de toutes les actions privilégiées et de 49,0 % des actions ordinaires de Groupe Giroux inc. et de Groupe Giroux arpenteurs-géomètres inc., et de toutes les actions de Giroux équipement d'arpentage inc. et d'Entreprise Normand Juneau inc. (collectivement, « Groupe Giroux »). Deux (2) firmes en architecture, WHW Architects Incorporated et AE Consultants Ltd. ont également été acquises par l'intermédiaire de PBK Architects Inc., et GENIVAR a conclu une alliance stratégique avec Le Groupe Arcop S.E.N.C. qui, à la suite de modifications au règlement régissant la pratique de l'architecture au Québec, exerce désormais ses activités sous la dénomination sociale Arcop Architecture Inc. La contrepartie totale de ces opérations s'est élevée à approximativement 27 759 000 \$. Voir « Tableau des acquisitions ».

Facilités de crédit

Après la conclusion de l'arrangement, GENIVAR a conclu avec le syndicat de banques à charte canadiennes aux termes de ses facilités de crédit existantes une première convention de crédit modifiée et mise à jour datée du 2 janvier 2011, principalement pour refléter le fait qu'il n'y a désormais qu'un seul emprunteur, GENIVAR.

Conseil d'administration et équipe de gestion

Grant G. McCullagh a été nommé au conseil le 11 mars 2011 pour pourvoir le poste laissé vacant par la démission de Daniel Fournier le 19 juillet 2010.

Le 5 septembre 2011, Marcel Boucher, vice-président exécutif, Affaires corporatives, a cessé de travailler à temps plein pour GENIVAR et a pris sa retraite le 29 février 2012. M. Boucher n'a pas été remplacé.

Conversion d'une structure de fonds de revenu à une structure de société par actions

À la conclusion de l'arrangement, le 1^{er} janvier 2011, les porteurs de parts du Fonds (les « porteurs de parts ») ont reçu une action de GENIVAR pour chaque part du Fonds (les « parts ») qu'ils détenaient, pour un total de 18 103 589 actions ordinaires, et les anciens actionnaires de GENIVAR inc. ont reçu un total de 7 908 294 actions ordinaires. Avant l'arrangement, les anciens actionnaires de GENIVAR inc. détenaient une participation indirecte de 33,35 % dans le Fonds, et les anciens porteurs de parts détenaient une participation de 66,65 % dans le Fonds. Immédiatement après l'arrangement, les intérêts des anciens actionnaires de GENIVAR Inc. et des anciens porteurs de parts étaient 30,40 % et 69,60 %, respectivement.

À la suite de la conclusion de l'arrangement, les actions ordinaires ont été inscrites à la Bourse de Toronto où elles ont commencé à être négociées le 4 janvier 2011 sous le symbole « GNV ».

À la conclusion de l'arrangement, la Société a poursuivi les activités du Fonds exécutées auparavant par ses filiales, soit Société en commandite GENIVAR, GENIVAR Consultants SEC et GENIVAR Ontario Inc., et les membres du conseil des fiduciaires du Fonds (le « conseil des fiduciaires ») ainsi que les dirigeants de GENIVAR GP inc. (« GENIVAR GP ») immédiatement avant la clôture de l'arrangement sont devenus administrateurs et dirigeants de GENIVAR.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Acquisition d'entreprises

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le Fonds a fait l'acquisition de neuf (9) firmes de génie-conseil ou de services liées au domaine du génie-conseil : V.B. Cook Co. Limited, The Thompson Rosemount Group Inc., Beaubien Glover Maskell Engineering North Inc., Bearden Engineering Consultants Ltd., Terrain Group Inc., Pryde Schropp McComb Inc., Tundra Engineering Associates Ltd., Aquapraxis inc. et Hirschfield Williams Timmins Ltd., ainsi qu'une (1) firme d'architectes, ANO Architects Inc., par l'intermédiaire de PBK Architects Inc., pour une contrepartie totale d'environ 71 490 000 \$. Voir « Tableau des acquisitions ».

Pour de plus amples renseignements sur la façon dont GENIVAR a structuré ses acquisitions avant l'arrangement, voir la rubrique « Dirigeants et autres personnes intéressés dans des opérations importantes ».

Facilités de crédit

Le 2 novembre 2010, la Société en commandite GENIVAR, la Société en commandite GENIVAR Consultants et GENIVAR Ontario Inc. ont conclu, en qualité d'emprunteurs, avec un syndicat de banques à charte canadiennes, une convention de crédit pour des facilités de crédit d'exploitation renouvelables de trois (3) ans de 225 000 000 \$. Ces facilités de crédit renfermaient également une disposition qui en autorisait l'augmentation de 225 000 000 \$ à 275 000 000 \$, sous réserve de certaines conditions.

Conseil d'administration et équipe de gestion

Le 1^{er} juillet 2010, Alexandre L'Heureux a été nommé chef de la direction financière de GENIVAR GP, et à ce titre, il s'acquittait de fonctions similaires pour la fiducie d'exploitation GENIVAR (la « Fiducie ») et pour le Fonds, en remplacement de Marcel Boucher, nommé vice-président exécutif, Affaires corporatives.

Le 19 juillet 2010, Daniel Fournier, président du conseil du Fonds, a quitté le conseil des fiduciaires du Fonds, le conseil des fiduciaires de la Fiducie et le conseil d'administration de GENIVAR GP, et Richard Bélanger a été nommé président intérimaire au cours de l'assemblée suivante du conseil de GENIVAR. Après une période de transition, Richard Bélanger a été confirmé dans son rôle de président du conseil.

EXERCICE EN COURS

Gouvernance

La Société suit de près les audiences de la Commission Charbonneau (la « Commission »), chargée de faire enquête publique sur certaines pratiques dans l'industrie de la construction au Québec. Un comité spécial du conseil a été créé en vue d'enquêter sur toute allégation interne ou externe de conduite illégale, notamment toute allégation soulevée devant la Commission. Dans le cadre de son enquête interne, la Société a jusqu'à maintenant appris que par le passé, des actes d'inconduite ou des pratiques répréhensibles ont eu cours, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Suivi des travaux de la Commission Charbonneau et revue interne » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et à la rubrique « Poursuites » de la présente notice annuelle.

La Société ne tolère aucune pratique commerciale irrégulière et elle s'est engagée à exercer toutes ses activités dans le respect des règles de l'éthique. Sur le fondement des recommandations du comité spécial, la direction a déjà pris des mesures concrètes et continuera de le faire en vue d'éviter la répétition d'actes ou de pratiques commerciales illicites dans l'avenir, notamment :

- les mesures appropriées à l'égard des employés impliqués dans les agissements irréguliers, notamment à l'égard d'un dirigeant qui n'est plus avec la Société;
- la nomination d'un chef de l'éthique faisant rapport directement au comité d'audit;
- la mise en œuvre d'un programme de conformité aux règles de la concurrence;
- le resserrement de la procédure et des contrôles en vigueur dans l'administration et l'approbation des factures et paiements et des attestations concernant les contributions politiques;

- l'application de sa politique canadienne visant les systèmes de gestion des risques d'entreprise aux activités mondiales de la Société;
- la révision du texte et de l'application du code de conduite et de la politique de dénonciation de la Société pour en assurer la conformité aux pratiques exemplaires;
- la révision des pratiques anticorruption et la mise en œuvre d'une politique mondiale à cet égard; et
- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action concernant la conservation des documents.

Les pratiques commerciales de la Société demeureront sous étude à l'avenir et d'autres modifications et mesures de contrôle pourraient être mises en œuvre au besoin.

ACQUISITION DE WSP

Le 1^{er} août 2012, GENIVAR a conclu l'acquisition de WSP pour 4,35 £ (6,79 \$) par action ordinaire, soit l'équivalent d'un prix d'achat total de 277 700 000 £ (437 600 000 \$ au 1^{er} août 2012), plus la prise en charge de la dette nette de WSP de 153 000 000 £ (238 700 000 \$). L'acquisition en espèces de toutes les actions ordinaires émises et à émettre de WSP a été effectuée au moyen du plan au R.-U. Les résultats de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 comprennent les activités de WSP après le 1^{er} août 2012. La Société a engagé des coûts d'acquisition de 12 300 000 \$ et des coûts d'intégration de 4 500 000 \$ au cours des deuxième et quatrième trimestres de l'exercice 2012.

WSP est une firme de services-conseils multidisciplinaires qui compte 9 000 employés. Spécialisée en bâtiment, transport et infrastructure, gestion et génie industriel, énergie et environnement, elle offre une gamme complète de services allant de la planification à la conception, l'exécution et la gestion d'actifs.

La complémentarité des empreintes géographiques, des expositions aux marchés finaux et des services offerts par GENIVAR et WSP, dont les clientèles se chevauchent peu, a permis aux deux entreprises de diversifier leurs produits d'exploitation tout en améliorant leur capacité à mieux servir la clientèle à l'échelle mondiale. Tirant parti de son accès accru à des clients et à des projets internationaux, et jouissant d'une plus grande reconnaissance et d'une pénétration plus profonde sur les marchés, la Société peut désormais se mesurer aux plus grandes sociétés de son industrie. Dans sa forme regroupée, la Société croit qu'elle est maintenant en bonne position pour tirer le meilleur parti possible des possibilités mondiales et exploiter les divers secteurs où elle est active tout en partageant et en offrant des compétences variées et une vaste expérience, dans le respect de pratiques exemplaires sur les plans technique et commercial. La Société s'attend à ce que cela l'aide à répondre aux exigences changeantes de ses clients, rehausse sa capacité à soumissionner pour l'exécution de grands projets et à les réaliser, et lui permette d'établir des liens plus serrés avec sa clientèle mondiale grandissante.

La contrepartie versée dans le cadre de la transaction a été financée comme suit :

- émission de 9 375 000 reçus de souscription pris ferme, conformément à l'offre;
- émission de 8 210 610 reçus de souscription du placement privé conformément au placement privé concomitant;
- nouvelles facilités de crédit totalisant 400 000 000 \$ obtenues d'un syndicat d'institutions financières; voir « Activités de la Société - Facilités de crédit ».

En vertu des ententes concernant les reçus de souscription conclues entre la Société et les preneurs fermes, l'OIRPC et la Caisse le 27 juin 2012 (les « ententes concernant les reçus de souscription »), les 9 375 000 reçus de souscription pris ferme et les 8 210 610 reçus de souscription du placement privé ont été automatiquement échangés pour des actions ordinaires à la suite de la conclusion de la transaction le 1^{er} août 2012.

Le 12 octobre 2012, la Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise relativement à la transaction.

TABLEAU DES ACQUISITIONS

(pour les trois derniers exercices terminés le 31 décembre)

Entreprise	Nombre d'employés	Spécialité	Emplacement
2012			
WSP	9 000	Multidisciplinaire	Partout dans le monde
North 46 Architecture Inc. ¹	8	Architecture	Île-du-Prince-Édouard
Smith Carter Architects and Engineers Incorporated et Smith Carter (USA) LLC ¹	190	Architecture	Manitoba É.-U.
GRB Engineering Ltd.	80	Hydrocarbures	Alberta
Les Investissements R.J. inc.	10	Bâtiment	Québec
Consultores Regionales Asociados-CRA S.A.S	340	Infrastructure Environnement Énergie Télécommunications	Colombie
2011			
AE Consultants Ltd. ¹	13	Architecture	Terre-Neuve-et-Labrador
Groupe Giroux	85	Arpentage	Québec
ISACtion inc.	40	Systèmes d'instrumentation, de contrôle et d'automatisation	Québec
Le Groupe Arcop S.E.N.C. ² /Arcop Design Inc. ¹	60	Architecture	Québec Ontario
Dakins Engineering Group Ltd.	14	Systèmes d'instrumentation, de contrôle et d'automatisation	Ontario
Groupe OptiVert inc.	40	Aménagement forestier	Québec
JMH Environmental Solutions Ltd.	3	Hydrocarbures	Alberta
WHW Architects Incorporated ¹	70	Architecture	Nouvelle-Écosse
Decibel Consultants Inc.	15	Acoustique	Québec
Delcom Engineering Ltd.	15	Arpentage	Île-du-Prince-Édouard
2010			
Hirschfield Williams Timmins Ltd.	23	Génie mécanique	Colombie-Britannique
Aquapaxis inc.	3	Hydrologie urbaine Gestion des ressources en eau	Québec
Tundra Engineering Associates Ltd.	150	Secteur industriel Hydrocarbures	Alberta
Pryde Schropp McComb Inc.	40	Aviation	Ontario Alberta
ANO Architects Inc. ¹	25	Conception architecturale	Ontario
Terrain Group Inc.	150	Infrastructures municipales Arpentage Transport Environnement	Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick Alberta
Beaubien Glover Maskell Engineering North Inc.	24	Bâtiment Électricité Efficacité énergétique	Alberta
Bearden Engineering Consultants Ltd.	23	Bâtiment Structure Architecture	Alberta
V.B. Cook Co. Limited	110	Industriel et énergie	Ontario
The Thompson Rosemount Group Inc.	100	Infrastructures municipales Bâtiment Environnement	Ontario

¹ Par l'entremise de PBK Architects Inc.

² Mise en place d'une alliance stratégique

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Aperçu

La Société

La Société, de par son regroupement avec WSP, est l'une des plus importantes firmes de services professionnels du monde. Elle travaille en partenariat avec des gouvernements, des entreprises, des architectes et des planificateurs, leur proposant des solutions intégrées dans un large éventail de spécialités, de la conception de villes sans carbone en passant par la gestion de projets d'infrastructures à grande échelle. La Société offre des services pour transformer l'environnement artificiel et restaurer l'environnement naturel, et ses compétences sont multiples : allant de la restauration d'environnements à la planification urbaine, de la construction d'édifices emblématiques à la conception de réseaux de transport durables, au développement des sources d'énergie du futur et à la mise au point de nouvelles méthodes d'extraction des ressources essentielles. De la conception de la ville européenne verticale la plus importante au paramétrage de la mise hors service de mines, la Société fait preuve d'innovation technique et d'excellence dans l'exécution de chaque projet qui lui est confié, quelle qu'en soit l'ampleur.

La Société œuvre dans différentes industries : le bâtiment, les infrastructures (incluant le transport et les infrastructures municipales), l'industriel et l'énergie (incluant les mines et les hydrocarbures) et l'environnement. La Société compte approximativement 15 000 employés, principalement des ingénieurs, des techniciens, des scientifiques, des architectes, ainsi que de nombreux experts dans le domaine de l'environnement, travaillant dans plus de 300 bureaux répartis dans 35 pays, sur tous les continents. Par conséquent, la Société peut offrir une expertise spécialisée dans plusieurs domaines et à de nombreux endroits. Elle peut également offrir une gamme de services entièrement intégrée qui combine connaissances et expérience provenant de l'ensemble de la Société et qui est gérée et exécutée avec transparence.

Le modèle d'affaires de la Société est centré sur l'établissement et le maintien d'une position de chef de file dans chacun de ses marchés finaux et dans chaque région où elle évolue grâce à un engagement solide envers les collectivités et les clients locaux et nationaux, tout en tenant compte de leurs besoins. Ce modèle d'affaires se traduit par l'implantation de bureaux régionaux offrant une gamme complète de services à toutes les phases d'exécution d'un projet. La Société a des capacités et des compétences assez vastes pour transformer les visions de ses clients en réalité durable, tant du point de vue commercial, technique, social qu'environnemental.

Sur le plan fonctionnel, les directeurs responsables de chacun des segments de marché travaillent en collaboration avec les directeurs régionaux afin d'élargir et de coordonner les marchés desservis et de combiner le savoir local et l'expertise de renommée nationale.

La Société est un cabinet de consultants professionnels rémunéré à l'acte et présente l'information financière dans cinq secteurs opérationnels, c'est-à-dire le Canada, les États-Unis (« É.-U. »), le R.-U., le Nord de l'Europe et le reste du monde. Les produits de la Société proviennent notamment des honoraires de consultation et d'autres coûts directs liés aux sous-consultants et autres dépenses directes recouvrées auprès de ses clients.

Lorsqu'elle a lancé son premier appel public à l'épargne, le 25 mars 2006, GENIVAR tirait 89,0 % de ses produits nets du Québec, 7,0 % de l'Ontario et 4,0 % de l'étranger. Le 31 décembre 2012, les produits nets de la Société, lesquels comprennent juste cinq (5) mois de produits nets de WSP, se répartissaient comme suit : le Canada (incluant la Colombie, Trinité-et-Tobago et les activités de GENIVAR en France) représentait 56,6 % du total des produits nets; le R.-U., 10,5 %; le Nord de l'Europe, 18,4 %; les É.-U., 6,3 % et le reste du monde, 8,2 %.

La Société offre également à des clients au Canada et dans certains états des É.-U. des services d'architecture et d'architecture paysagiste par l'entremise de ses partenaires – PBK Architects Inc. et ses filiales en propriété exclusive (WHW Architects Incorporated, AE Consultants Ltd., Smith Carter et North 46 Architecture Inc.) et Arcop Architecture Inc. Parallèlement, la Société offre à ces partenaires des services de gestion de projets et de génie.

Clients par segment de marché

La Société offre une variété de services à toutes les phases d'exécution des projets, soit de la phase des études de mise en œuvre initiales jusqu'aux phases de conception, de construction, de mise en service et d'entretien. La Société a mis au point une approche d'équipe multidisciplinaire où les ressources travaillent de concert avec les clients pour concevoir des solutions optimales respectant les échéances et le budget. Elle œuvre dans différents segments de marché : le bâtiment, les infrastructures (incluant le transport et les infrastructures municipales), l'industriel et l'énergie (incluant les mines et les hydrocarbures) et l'environnement.

- **Bâtiment** : La Société offre des services professionnels globaux en environnement et en prestations de services pour certains des bâtiments les plus prestigieux de la planète. Ses services touchent à un large éventail de secteurs : le commercial, la santé, l'éducation, le culturel, le sport et les loisirs, ainsi que la revitalisation urbaine. La gamme de services inclut le génie mécanique, électrique et structural, la planification et la conception en architecture, les sciences du bâtiment, l'efficacité énergétique, les installations alimentaires, les solutions de télécommunications et les autres services offerts dans le cadre d'un projet. La Société travaille sur des installations existantes ainsi que sur de nouveaux projets de construction.
- **Infrastructures (incluant le transport et les infrastructures municipales)** : À l'échelle mondiale, les gouvernements utilisent l'expertise de la Société pour établir des stratégies de transport durables et pour les conseiller aux niveaux national et régional sur le cycle de vie complet d'une grande diversité de projets d'envergure. Les forces de la Société se situent plus particulièrement dans la planification, l'analyse, la conception et la gestion de projets dans les secteurs de l'aviation, des ponts, des autoroutes, des réseaux routiers intelligents, de la marine, des routes et des chemins de fer. Au niveau municipal, les mandats de la Société concernent la requalification de l'espace et le développement municipal, la distribution et le traitement de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, les services publics, la gestion des eaux pluviales, le réseau routier municipal, l'éclairage et diverses installations municipales. Les villes, les municipalités, les cantons et les promoteurs immobiliers comptent parmi les principaux clients de cette industrie.
- **Industriel et énergie (incluant les mines et les hydrocarbures)** : La Société offre des services de planification et de gestion de projet ainsi que des services-conseils initiaux aux entreprises privées de diverses industries. Elle offre également du soutien stratégique, technique et commercial dans les projets de construction complexes. Elle peut aussi proposer des services-conseils en ingénierie de procédés industriels à d'importants clients dans diverses industries, notamment : exploitation minière (souterraine et à ciel ouvert), traitement du minerai, hydrocarbures, métallurgie, produits chimiques et pétrochimiques, pâtes et papiers, produits forestiers, produits pharmaceutiques et biotechnologie, aliments et boissons, production d'énergie et fabrication générale. Le secteur énergie comprend la production d'énergie hydroélectrique, éolienne, solaire et thermique, la sécurité nucléaire, la cogénération et les systèmes de distribution et de transport d'énergie connexes. La clientèle de la Société dans ce secteur comprend des fournisseurs publics d'électricité, ainsi que des promoteurs en énergie et des acteurs des services publics.
- **Environnement** : La Société aide des organismes partout dans le monde à gérer les risques, réduire les coûts et créer des débouchés compétitifs liés à la durabilité, aux changements climatiques et aux considérations environnementales, de santé et de sécurité. Les services suivants font partie de l'offre de la Société : études de répercussions et évaluations environnementales, étude des écosystèmes, surveillance, relevés et caractérisation, systèmes de gestion environnementale, demandes de permis, audits de conformité, géomatique, cartographie et gestion du risque et des facteurs économiques. Les clients de cette industrie se recrutent parmi les organisations provenant de toutes les autres industries. Les projets types portent notamment sur la réhabilitation de sites contaminés, la gestion des déchets, la restauration d'habitats et la restauration de sites.

Types de contrats et gestion de contrats

Les contrats sont attribués par appels d'offres publics, sur invitation ou de gré-à-gré. La Société est habituellement rémunérée conformément à des ententes de rémunération à l'acte, de contrats établis en fonction de tarifs horaires ou d'un montant forfaitaire, ou encore sur la base d'un pourcentage du coût du projet concerné. Les mandats gouvernementaux sont habituellement obtenus au moyen de demandes de qualifications et de demandes de propositions où l'offre de services est préparée en détaillant l'expérience et les compétences de l'entreprise, le personnel technique, la méthodologie et l'approche. Le coût des services sert parfois de critère, la pondération accordée à ce critère variant considérablement d'un client à l'autre. De surcroît, des critères fondés sur les compétences servent souvent à choisir des entreprises de génie-conseil, la rémunération étant négociée selon les décrets gouvernementaux, les normes sectorielles ou les barèmes de rémunération du client.

L'importance des contrats varie, allant du petit mandat ponctuel au grand mandat pluriannuel. Les ressources et les capacités des systèmes de la Société lui permettent de réaliser des projets de presque toutes les tailles.

La gestion de projets à l'interne constitue un aspect important de leur réalisation. La Société assigne les mandats à des gestionnaires de projets qui ont pour responsabilité la livraison technique des mandats, leurs suivis contractuel et administratif, le contrôle de la qualité et la satisfaction du client. La Société dispose de systèmes lui permettant de gérer sur une base continue le rendement en fonction du budget et de l'échéancier. Les systèmes permettent aux gestionnaires de projets de contrôler l'utilisation du personnel affecté à des projets et de suivre les étapes clés et les livrables.

Les gestionnaires de projets étant essentiels à son exploitation, la Société leur offre une formation et un encadrement continus en gestion de projets. La Société a élaboré, à l'interne, un cours de formation en gestion de projets afin d'accroître les habiletés de ses gestionnaires de projets, de même que leurs compétences commerciales. La formation offerte par la Société couvre la préparation de propositions et d'offres de services de même que les contrats et les engagements professionnels devant être signés par la suite. La formation met l'accent sur la gestion des risques et sur les questions touchant la protection contractuelle et la responsabilité professionnelle. Les gestionnaires de projets gèrent le processus et les résultats attendus du début à la fin d'un projet, ils assurent la gestion des ressources et veillent à ce que les objectifs du projet soient atteints et à ce que les attentes des clients soient satisfaites, tout en respectant le budget établi et le calendrier d'exécution. Les projets font également l'objet d'un suivi par une combinaison de responsabilités régionales et fonctionnelles. Les gestionnaires de projets relèvent des gestionnaires régionaux responsables des segments de marché à qui ils présentent des rapports ponctuels de suivi quant à l'exécution des projets, notamment quant au coût des services, au calendrier d'exécution, à la qualité des services et à la satisfaction du client. L'examen et le suivi se font sur une base continue et à toutes les phases de l'affectation. Le gestionnaire de projet est responsable du respect des étapes-clés et des résultats attendus; il doit en outre exercer un contrôle au niveau des travaux en cours, de la facturation et du suivi des comptes débiteurs; le service de la comptabilité de la Société, le gestionnaire régional et le directeur responsable du segment de marché surveillent aussi conjointement ces éléments.

Aperçu et tendances du secteur mondial des services de génie-conseil

Selon le rapport intitulé *Global Engineering Services* publié par IBISWorld en avril 2012 (le « rapport IBISWorld »), le marché mondial pour les services de génie-conseil regroupe le travail exécuté par des firmes de génie-conseil ainsi que les services internes offerts par des entrepreneurs en construction, des fabricants, des organisations gouvernementales et les acteurs des services publics. La performance du secteur mondial des services de génie-conseil est principalement tributaire des tendances dans les secteurs de la construction, de la fabrication et de l'exploitation minière (particulièrement dans les grandes économies industrielles) et, de plus en plus, du travail dans les domaines du développement technologique et de l'environnement durable. Au cours de la dernière décennie, le secteur mondial des services de génie-conseil a élargi son offre en y ajoutant un large éventail de services multidisciplinaires, en suivant la tendance à la mondialisation et grâce à l'impartition de services par les autorités publiques et les grandes sociétés par actions.

Le secteur mondial des services de génie-conseil regroupe environ 480 000 firmes exploitées par l'intermédiaire de quelque 505 000 établissements, les firmes de génie-conseil et les emplois dans ce domaine étant concentrés en Amérique du Nord et en Europe. Le secteur mondial des services de génie-conseil est fragmenté et compte un grand nombre de petites firmes œuvrant dans des marchés régionaux restreints ou offrant des services spécialisés.

Selon le rapport IBISWorld, le secteur mondial des services de génie-conseil est l'un des plus grands secteurs de services professionnels, avec des produits d'environ 530 milliards de dollars en 2012 (en hausse de 3,0 % par rapport à l'année précédente), et occupant quelque 2 900 000 personnes. En avril 2012, la portion du PIB mondial représentée par le secteur s'élevait à 318 milliards de dollars, ou 0,6 % du PIB mondial; les deux tiers de cette somme étant la rémunération des employés et le solde, les bénéfices d'exploitation du secteur.

Toujours selon le rapport IBISWorld, au milieu des années 2000, le secteur mondial des services de génie-conseil a grandement bénéficié d'investissements records dans des projets d'infrastructure (notamment dans les domaines de l'énergie, de l'exploitation minière, du transport et d'infrastructures d'approvisionnement en eau) et dans la capacité de fabrication, mais la performance du secteur a souffert à la fin des années 2000 avec la récession qui a touché plusieurs des plus grands pays industrialisés et le déclin subséquent dans le monde de la construction et la production industrielle. En dépit de l'amélioration actuelle, le rapport IBISWorld estime que la portion du PIB mondial constituée par les produits du secteur mondial des services de génie-conseil a enregistré une modeste croissance annuelle moyenne de 0,5 % au cours des cinq années de 2008 à 2012. Cette croissance est bien inférieure à celle du PIB mondial (4,2 % par année), mais elle reflète la faible croissance de la valeur des travaux de construction dans le monde (0,5 % par année) et la croissance anémique ou même négative du PIB enregistrée dans les principales économies développées (É.-U., Japon et Union européenne).

Le rapport IBISWorld affirme que le commerce à l'extérieur des marchés nationaux des divers pays représente une part importante des activités du secteur (10,6 % des produits d'exploitation en 2012) et qu'il est surtout l'apanage d'un nombre relativement peu élevé de firmes de génie-conseil capables d'exercer des activités à l'extérieur de leurs frontières nationales. Une caractéristique du secteur mondial des services de génie-conseil, corollaire de la mondialisation, a été la fusion des plus grands joueurs pour réaliser des économies d'échelle, élargir le marché et renforcer les ressources humaines et financières (suivant ainsi la tendance dans d'autres secteurs fondés sur le savoir comme la comptabilité, le droit, la publicité et l'architecture).

La concentration de propriété est peu élevée dans le secteur mondial des services de génie, les quatre plus grandes firmes accaparant environ 6,0 % des produits annuels du secteur.

Principaux catalyseurs externes du secteur mondial des services de génie-conseil

Selon le rapport IBISWorld, certains des principaux facteurs qui affectent la performance du secteur mondial des services de génie-conseil sont les suivants :

- **Niveau d'investissement dans les infrastructures publiques** – L'augmentation des investissements par les gouvernements dans des projets d'infrastructure (notamment les travaux concernant les services d'approvisionnement en eau, l'infrastructure pour le transport routier, les installations militaires et la gestion environnementale) entraîne une demande accrue directe pour des services-conseils en ingénierie.
- **Niveau d'investissement dans des actifs importants** – L'augmentation des investissements dans des actifs importants (par exemple la conception et l'exploitation de centrales électriques, la conception et l'approvisionnement de chaînes de production) entraîne une demande accrue directe pour des services-conseils en ingénierie dans les secteurs de la fabrication, des ressources, du transport et de l'énergie.
- **Niveau d'investissement dans des structures non résidentielles** – L'accroissement de l'investissement privé dans des immobilisations à capital fixe (installations d'exploitation des ressources en hydrocarbures, usines de produits chimiques, installations de stockage d'eau, etc.) entraîne une demande accrue directe pour des services-conseils en ingénierie.
- **Croissance du PIB mondial et inflation** – Les tendances à la croissance du PIB mondial sous-tendent la demande pour des services d'ingénierie dans la réalisation de l'environnement bâti afin de soutenir la croissance de la population et le développement économique.
- **Disponibilité de la main-d'œuvre** – La croissance de l'industrie est souvent freinée par la pénurie, à court et à moyen terme, de main-d'œuvre qualifiée. De plus, la tendance à long terme de l'immigration de personnel qualifié de régions ou de pays où les salaires sont faibles vers des régions où le travail est mieux payé, par exemple l'Amérique du Nord et l'Europe, réduit le bassin de main-d'œuvre disponible dans les pays à faible salaire.

Concurrence

La Société évolue dans des marchés hautement concurrentiels et elle fait face à la concurrence de nombreuses sociétés régionales, nationales et internationales. Certains de ces concurrents ont des ressources financières et autres plus importantes que celles de la Société. D'autres sont plus petites et plus spécialisées et concentrent leurs ressources dans des sphères de compétences particulières. L'importance de la concurrence varie selon le marché et le secteur géographique. En outre, le type et l'envergure des projets influent sur le niveau et le type de concurrence à laquelle fait face la Société. En situation de concurrence, les clients prennent des décisions en s'appuyant sur les compétences, l'expérience, la performance, la réputation, la technologie, les relations avec la clientèle et la capacité des entreprises de fournir les services pertinents dans les délais prévus et de manière sécuritaire et économique.

Parmi les principaux concurrents de la Société, on compte les firmes AECOM Technology Corporation, Arcadis N.V., WS Atkins plc, Stantec Inc., Tetra Tech Inc., Grontmij N.V., Sweco Group, Cardno Limited, AF Group ASA et Hyder Consulting.

Les facteurs de concurrence prédominants pour les services qu'offre la Société sont la réputation, l'expérience, la portée et la qualité des services, les compétences techniques, la présence locale, la prestation de services et la valeur ajoutée des services.

Dépenses en immobilisations

Le secteur n'est pas un secteur à haute intensité de capital. Les dépenses en immobilisations sont faites pour le mobilier de bureau, les améliorations aux installations, le matériel informatique et les logiciels, puisque la plupart des employés de la Société ont besoin d'ordinateurs et d'autre matériel pour exécuter leur travail.

Les coûts principaux pour la Société ont trait à ses employés puisqu'il est important d'offrir un environnement de travail stimulant, des conditions de travail agréables et de la formation continue. En outre, la Société investit régulièrement dans ses activités – acquisition de technologie, de matériel et de logiciels – car elle reconnaît le besoin de rester à jour pour ce qui est des systèmes et de la technologie et de permettre le partage efficient et efficace de l'information et des connaissances dans l'ensemble de son réseau.

La Société ne développe pas de logiciels ni de technologie qui lui sont propres. La Société utilise sous licence divers concepts et logiciels de génie disponibles sur le marché. Elle suit la pratique de renouveler son matériel ou de le mettre à niveau à tour de rôle suivant un cycle de trois ans.

Employés

Au 31 décembre 2012, la Société comptait approximativement 15 000 employés, ce qui comprend gestionnaires, spécialistes, techniciens, technologues et employés de soutien. Certains des employés de WSP sont syndiqués. Le 31 décembre 2012, les employés en Suède et en Finlande, soit approximativement 19 % de l'effectif de la Société, étaient couverts par des conventions collectives renouvelables chaque année. La Société est d'avis qu'elle jouit de bonnes relations avec ses employés, car elle a toujours encouragé une culture axée sur l'adaptabilité et la croissance. Au cours des dernières années, la Société a centré son attention sur ses ressources : elle évalue continuellement ses régimes de rémunération et veille à ce qu'ils restent concurrentiels, elle renforce ses outils de communication interne et met l'accent sur le travail d'équipe, elle a créé des possibilités d'avancement dans l'ensemble de son réseau géographique et offre du soutien pour le perfectionnement professionnel.

La Société est une organisation fondée sur le savoir, et elle est constamment à la recherche de spécialistes de talent possédant de grandes compétences dans tous ses domaines de pratique. Comme le bassin de candidats qualifiés est parfois limité, la Société met en place diverses stratégies de recrutement pour combler ses besoins en dotation de personnel. Le programme de recommandation d'employés, l'affichage d'offres d'emploi sur son site Internet, les foires de l'emploi, les programmes étudiants et les possibilités de transfert entre les bureaux sont des exemples des stratégies de recrutement utilisées par la Société.

Santé et sécurité au travail

La Société considère la santé et la sécurité au travail (« SST ») comme principe fondamental de la façon dont elle mène ses activités. Elle vise à protéger son personnel et toutes les parties avec qui elle interagit, et à respecter ou à dépasser les normes minimales de gestion de santé et de sécurité applicables dans les pays où elle exerce ses activités. La méthode utilisée par la Société en matière de gestion de santé et de sécurité dans le cadre de ses projets est de promouvoir la collaboration, les communications efficaces et la coordination afin que les projets soient réalisés de manière sécuritaire et sans risques pour la santé. Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place les mesures suivantes : (i) elle s'assure que les employés connaissent et respectent les lois portant sur les pratiques de SST; (ii) elle distribue l'information sur la SST à ses superviseurs et à ses employés, y compris à ceux de ses sociétés affiliées, et (iii) elle explique clairement les responsabilités et les obligations qui incombent aux superviseurs et aux employés.

La Société émet des directives globales en matière de SST pour les gestionnaires et les membres de son personnel, elle veille à ce qu'ils reçoivent la formation appropriée, et elle adopte des politiques, des directives, des méthodes et des procédures adéquates. Les résultats attendus sont la réduction des risques et la mise en œuvre de mesures de prévention pour éviter les accidents de travail et les blessures.

Enfin, pour s'assurer que tous les coûts associés au rétablissement à la suite de blessures sont contrôlés adéquatement, la Société applique une procédure structurée de gestion des blessures.

Développement durable

La Société a pris un engagement en matière de durabilité, et elle mène ses activités de façon à ce que les besoins présents soient satisfaits tout en contribuant à assurer un avenir durable sur les plans environnemental, social et économique. Cet engagement est au cœur de la façon de faire de la Société et des solutions qu'elle offre à ses clients, et il est primordial pour assurer la réussite à long terme de la Société et lui permettre de réaliser sa vision.

Avec cet engagement en tête, la Société a adopté une politique de développement durable, politique qui favorise la mise en place, à l'interne, de pratiques durables et aide ses clients à respecter leurs obligations sociales et environnementales

Installations

Au 31 décembre 2012, la Société possédait plus de 300 bureaux répartis dans le monde entier. Son siège social est à Montréal, Québec, au Canada. La Société loue la grande majorité de ses bureaux.

Assurances

La Société souscrit une assurance responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions soumise aux franchises, aux limites et aux exclusions usuelles dans son secteur. Elle souscrit également une police d'assurance responsabilité civile générale et une police d'assurance responsabilité civile complémentaire. La Société aborde la gestion des risques de manière proactive, et elle encourage la formation continue pour les directeurs de projets et des approches de résolution de problèmes pour les conflits potentiels.

Facilités de crédit

Le 7 juin 2012, GENIVAR a conclu les nouvelles facilités de crédit pour un total de 400 000 000 \$. Les nouvelles facilités de crédit sont disponibles pour (i) financer une tranche de la contrepartie payable à la date de clôture de la transaction, (ii) rembourser des sommes dues aux termes de la convention de crédit existante de GENIVAR, (iii) refinancer la totalité ou une partie de la dette existante de WSP, (iv) financer les coûts liés à la transaction, (v) financer de futures acquisitions d'entreprises, et (vi) le financement général, incluant le financement du fonds de roulement et des dépenses en immobilisations.

En vertu des nouvelles facilités de crédit, la Société peut émettre des lettres de crédit irrévocables jusqu'à concurrence de 40 000 000 \$, diminuant d'autant ses nouvelles facilités de crédit disponibles. Au 31 décembre 2012, la Société avait émis, dans le cours normal de ses activités, des lettres de crédit irrévocables totalisant 3 600 000 \$ pour ses propres engagements, diminuant d'autant les nouvelles facilités de crédit disponibles.

Les nouvelles facilités de crédit ont un terme de quatre ans et viennent à échéance en juin 2016. Après la date d'échéance, elles peuvent être reconduites pour une année supplémentaire, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Les nouvelles facilités de crédit sont garanties par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens meubles de la Société et de certaines de ses filiales. Elles portent intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain et au taux interbancaire offert à Londres (taux LIBOR) plus une marge maximale de 2,5 %, dépendamment du type d'avances et des ratios financiers de la Société, tel qu'ils sont définis dans l'entente. La Société doit payer une commission d'engagement négociée sur les nouvelles facilités de crédit disponibles.

En vertu des nouvelles facilités de crédit, la Société a l'obligation, entre autres conditions, de satisfaire à certaines clauses restrictives sur une base consolidée. Les principales clauses se rattachent aux ratios de la dette nette consolidée sur le BAIIA consolidé et de la couverture des charges fixes. La direction s'assure trimestriellement du respect par la Société des clauses restrictives dans le cadre des exigences de dépôt prévues dans ses nouvelles facilités de crédit. Toutes les clauses étaient respectées au 31 décembre 2012.

À la date de clôture de la transaction, WSP avait auprès d'un syndicat bancaire une facilité de crédit de 238 200 000 \$ (152 500 000 £) et certaines facilités additionnelles d'un montant inférieur avec des banques locales dans les pays où elle exerce ses activités. Au cours du troisième trimestre de 2012, les nouvelles facilités de crédit ont été utilisées pour payer la facilité de crédit principale de WSP. Cette facilité a été fermée peu après la transaction. Au 31 décembre 2012, la Société avait des nouvelles facilités de crédit disponibles provenant des acquisitions totalisant 8 800 000 \$, desquelles 1 400 000 \$ étaient inutilisés à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2012, la Société disposait de nouvelles facilités de crédit inutilisées de 185 100 000 \$.

FACTEURS DE RISQUE

Les résultats opérationnels, les perspectives d'affaires et la situation financière de la Société sont assujettis à divers risques et incertitudes et sont touchés par un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté qui pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société. Il peut s'ensuivre une baisse du cours des actions, et la capacité de la Société à déclarer des dividendes sur les actions pourrait s'en trouver compromise.

D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle ne considère pas comme importants à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités.

Risques liés à la transaction

Possibilité de non-réalisation des avantages prévus de la transaction

La direction est d'avis que la transaction procurera certains avantages à la Société. La réalisation des avantages attendus de la transaction sera tributaire, en partie, de la rapidité et de l'efficacité du regroupement des fonctions et de l'intégration des activités, des procédures et des employés, ainsi que de la capacité de la Société de partager les connaissances et de réaliser les produits, les synergies et les autres occasions de croissance découlant du regroupement de l'entreprise et des activités de WSP avec celles de GENIVAR. L'intégration des activités de WSP à celles de GENIVAR, notamment le regroupement des systèmes et du personnel des deux entreprises, est en cours. Cette intégration exige énormément de ressources et de temps de la part de la direction, ce qui la rend moins apte à saisir d'autres occasions stratégiques et à gérer les activités courantes pendant le processus. Au cours du deuxième et du dernier trimestre de l'exercice 2012, la Société a engagé des coûts d'acquisition de 12 300 000 \$ et des coûts d'intégration de 4 500 000 \$ en lien avec l'intégration des activités de WSP à celles de GENIVAR. Le processus d'intégration risque de perturber les relations avec les partenaires commerciaux, les clients et les employés, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de réaliser les avantages prévus de la transaction, notamment à sa capacité de concrétiser les synergies censées découler du regroupement des deux entités. Divers facteurs pourraient empêcher ou retarder la concrétisation des avantages de la transaction auxquels la Société s'attend. En outre, l'intégration globale des deux entités pourrait engendrer des problèmes opérationnels, des coûts, des responsabilités, des pertes de clients et des perturbations dans les activités (notamment, sans s'y limiter, des difficultés à maintenir les liens avec les employés, consommateurs, clients ou fournisseurs), qui empêcheraient, en totalité ou en partie, la réalisation des avantages prévus de la transaction.

Avec l'acquisition de WSP, la Société a plus que doublé sa taille et exerce ses activités dans 35 pays. La Société doit communiquer et gérer de manière efficace sa culture, ses valeurs, ses normes et ses politiques à tous les échelons de l'organisation élargie, ce qui présente des défis et exige du temps de la part des membres de la direction et des employés concernés. Les différences culturelles entre les divers pays où la Société exerce maintenant ses activités peuvent aussi nuire à la réussite du plan d'intégration. La Société pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques si elle ne relève pas les défis associés à sa nouvelle taille et à sa diversité culturelle.

Passifs éventuels non divulgués liés à la transaction

Il est possible que, dans le cadre de la transaction, la Société n'ait pas encore découvert certains passifs, ou qu'elle n'ait pas été en mesure de les évaluer au moment de la vérification diligente réalisée avant la clôture de la transaction. Ces passifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Société.

Risques associés aux activités

Non-respect des lois et des règlements

La Société fait face à des risques liés au non-respect des lois, à la corruption dans ses activités, à des agissements anticoncurrentiels, à des contributions politiques illicites et à des manquements à l'éthique, ainsi qu'à leur effet nuisible possible sur ses résultats. Même si la Société a adopté des mesures de contrôle afin d'atténuer ces risques et que ces mesures sont en voie de normalisation dans toute l'organisation, elles pourraient ne pas être suffisantes pour protéger la Société contre les conséquences d'actes commis par ses dirigeants, employés, mandataires ou associés, contre la corruption dans ses activités et contre les manquements à l'éthique. Il peut donc se produire une fraude non détectée qui occasionnerait une perte d'actifs ou une inexactitude dans les états financiers de la Société et ses documents d'information. En outre, une inconduite, une contribution politique illicite, le non-respect de lois ou de règlements en vigueur ou proposés, des agissements anticoncurrentiels ou la commission d'une infraction criminelle par les dirigeants, les employés ou les mandataires de la Société pourraient l'exposer à des amendes et à des pénalités, à des sanctions civiles, criminelles et administratives et nuire à sa capacité à contracter, occasionnant une réduction de produits et de profits.

Dans leurs relations avec des organismes publics dans des pays comme le Canada, les É.-U. et les pays de l'Union européenne, dont le R.-U. et la Suède, la Société et les membres de son groupe doivent également se conformer à une multitude de lois et de règlements complexes sur les achats du secteur public, qui visent à garantir l'attribution transparente, concurrentielle, efficace et non discriminatoire des contrats publics dans les territoires concernés, par exemple les règlements intitulés *Federal Acquisition Regulation* aux É.-U. et *Public Contracts Regulations* au R.-U. et la loi sur les achats du secteur public de la Suède. Ces règles imposent des mécanismes d'audit et des obligations de déclaration, entre autres. La non-conformité à ces lois et règlements par la Société ou la commission par la Société, ses dirigeants, employés ou mandataires d'une infraction ou d'une inconduite prévue par ces règles pourrait rendre la Société passible d'une déclaration d'inhabilité à contracter avec un organisme public, obligatoire ou discrétionnaire, permanente ou temporaire, et l'exposer à d'autres pénalités et sanctions. Toute déclaration semblable d'inhabilité de la Société dans un territoire où elle exploite une entreprise ou exerce ses activités pourrait l'empêcher de présenter des soumissions relatives à des contrats publics dans ce territoire ou ailleurs.

Le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 1, la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (la « Loi sur l'intégrité du Québec »), qui s'applique initialement aux contrats publics dont l'attribution est en cours au 15 janvier 2013 et à certains contrats particuliers avec la ville de Montréal. La Loi sur l'intégrité du Québec instaure un mécanisme servant à vérifier si une entreprise qui souhaite conclure un contrat avec un organisme public du Québec satisfait aux conditions requises d'intégrité. Ainsi, les entreprises qui souhaitent conclure de tels contrats ou sous-contrats doivent dorénavant recevoir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »). L'AMF doit refuser de donner cette autorisation dans certaines circonstances, notamment lorsque l'entreprise, ses actionnaires majoritaires ou un de ses administrateurs ou dirigeants ont été déclarés coupables de non-respect de certaines lois au cours des cinq années précédentes. Dans d'autres circonstances, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser une autorisation ou de la révoquer si elle considère que la confiance du public du Québec sera affectée en raison du manque d'intégrité de l'entreprise, d'un de ses actionnaires, associés, administrateurs ou dirigeants ou d'une autre entreprise qui la contrôle. La Société est censée demander sous peu à l'AMF la délivrance de l'autorisation prescrite par la Loi sur l'intégrité du Québec. La déclaration de culpabilité de la Société pour l'une des infractions prévues par la Loi sur l'intégrité du Québec pourrait empêcher la Société de conclure des contrats avec les organismes publics québécois dans l'avenir, dont les municipalités, l'exposer à des amendes, à des pénalités et à des poursuites civiles, criminelles et administratives et endommager sa réputation.

Risque de poursuites

La Société est occasionnellement menacée de poursuites ou peut faire l'objet, dans le cours normal de ses activités, de diverses poursuites, notamment de poursuites fondées sur des erreurs et des omissions professionnelles, de poursuites liées aux activités antérieures de GENIVAR comme entrepreneur général et de poursuites en conséquence d'allégations devant la Commission. Assurer la défense contre des poursuites de cette nature ou découlant de l'un des services offerts par la Société pourrait nécessiter une attention substantielle de la part de sa direction, exiger des ressources financières considérables ou entraîner des frais juridiques élevés, la condamnation à payer des dommages-intérêts et des amendes ou des pénalités élevés pour lesquels la Société n'est peut-être pas entièrement assurée, ce qui pourrait nuire à sa réputation.

Capacité de maintenir la rentabilité et de gérer la croissance

Rien ne garantit que les activités et la stratégie de la Société lui permettront de soutenir la rentabilité au cours de périodes à venir. Les résultats opérationnels futurs de la Société seront tributaires d'un certain nombre de facteurs.

La stratégie de croissance de la Société est tributaire, en partie, de sa capacité :

- à offrir une gamme complète de services professionnels;
- de réussir à conclure des ventes croisées au titre de services additionnels à des clients existants et de recruter de nouveaux clients;
- à consolider sa position dans tous les marchés, à repérer des candidats susceptibles d'acquisition afin de prendre de l'expansion dans d'autres régions;
- de réussir à intégrer les entreprises acquises à ses activités actuelles.

Rien ne garantit que la Société réussisse à réaliser son plan stratégique ou que son plan stratégique lui permette de maintenir ses taux de croissance historiques au niveau des produits ou de soutenir la rentabilité. En raison de la conjoncture économique, la Société pourrait être incapable d'obtenir les capitaux nécessaires au financement de son plan stratégique.

Croissance interne de l'entreprise

La concurrence et la conjoncture économique pourraient empêcher la croissance interne de la Société. L'augmentation de la concurrence dans les marchés où la Société est active risque de l'empêcher d'obtenir des projets importants, de pénétrer les marchés solides et d'attirer d'autres employés qualifiés. La croissance interne est aussi le fruit de la satisfaction de la clientèle, grâce à l'exécution de projets de qualité et à l'augmentation des services offerts aux clients existants. Si la Société n'arrive pas à demeurer concurrentielle, à augmenter les services à sa clientèle existante et à attirer des employés, elle pourrait éprouver des difficultés à augmenter sa part de marché et à réaliser ses objectifs de croissance.

Activités internationales

Les nouvelles activités mondiales de la Société l'exposent actuellement et l'exposeront de plus en plus à divers risques, notamment : a) le risque accru de créances irrécouvrables et de cycles de recouvrement plus longs; b) des défis culturels, logistiques et de communication; c) des changements dans les conditions de travail; d) la conjoncture sociale, politique et économique générale dans les marchés étrangers; e) les hostilités et le terrorisme internationaux; f) les risques liés à l'obligation de respecter un large éventail de lois locales, nationales et internationales et des modifications aux lois et aux pratiques réglementaires qui pourraient avoir des effets négatifs; g) les difficultés et coûts liés à la dotation en personnel et à la gestion d'établissements situés dans de nombreux pays; h) les fluctuations des taux de change; i) des structures fiscales multiples qui peuvent même se chevaucher; j) le contrôle des changes et d'autres restrictions de financement; et, k) l'instabilité politique et économique. En outre, la Société fait face, dans d'autres pays, à la concurrence d'entités mieux implantées à l'échelle locale ou plus fortes à l'échelle mondiale en général.

Acquisitions et intégrations possibles

La Société entend continuer à effectuer des acquisitions dans le cadre de la stratégie de croissance de ses activités. Les acquisitions, si elles se produisent, accroîtront l'ampleur de ses activités et pourraient augmenter le montant de l'endettement qu'elle doit assumer. Rien ne garantit que la Société puisse repérer des occasions d'acquisition intéressantes ni acquérir des entreprises à des conditions satisfaisantes, si tant est qu'elle le puisse. De plus, l'intégration et la gestion réussies des entreprises acquises comportent de nombreux risques qui pourraient nuire à la croissance et à la rentabilité de la Société, notamment : (i) le risque que la Société soit incapable d'obtenir les capitaux nécessaires pour financer son fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, ses acquisitions, sa stratégie de croissance et les fins générales de la Société tout en satisfaisant à ses autres besoins de liquidités au moyen d'emprunts; (ii) le risque que la Société soit incapable de gérer les entreprises acquises et que leur intégration impose à la direction des exigences importantes qui détourneraient son attention des activités en cours; (iii) le risque que ses systèmes opérationnels, financiers et de gestion soient incompatibles ou inappropriés pour intégrer et gérer efficacement les systèmes acquis; (iv) le risque que des acquisitions puissent nécessiter des ressources financières substantielles qui auraient pu autrement être affectées au développement d'autres aspects des activités de la Société; (v) le risque que des clients importants des entreprises acquises ne soient pas conservés après l'acquisition de ces entreprises; et (vi) le risque que des acquisitions puissent entraîner des passifs et des éventualités, qui pourraient être importants pour l'exploitation de la Société. L'intégration réussie d'une entreprise acquise est également soumise aux risques que le personnel et les professionnels de l'entreprise acquise et de la Société ne puissent pas collaborer avec succès, ce qui pourrait nuire à ses activités. En particulier, la Société peut exiger comme condition à ses acquisitions que les collaborateurs clés et les professionnels concluent des contrats de travail valables pour des périodes déterminées à la suite de l'acquisition ou qu'ils signent des engagements de non-concurrence, mais il existe un risque que ces engagements ne soient pas respectés ou que les collaborateurs et les professionnels qui y sont soumis, ou d'autres collaborateurs et professionnels, ne soient pas intégrés avec succès et ne deviennent pas productifs pour la Société. En outre, l'intégration réussie d'une entreprise acquise est tributaire de la volonté de cette dernière à fonctionner conformément aux valeurs et à la culture de la Société. Les entreprises acquises peuvent être résistantes au changement et rester fidèles aux valeurs et à la culture du passé, ce qui pourrait compromettre les plans d'intégration de la Société. Rien ne garantit que la Société sache réussir l'intégration de ses acquisitions passées et futures.

Réduction du carnet de commandes

La Société ne peut pas garantir la réalisation des produits censés être rapportés par le carnet de commandes, ni, si c'est le cas, qu'ils se traduiront par des bénéfices. Les projets peuvent demeurer dans le carnet de commandes pendant une longue période. En outre, les commandes inscrites dans le carnet de commandes peuvent être annulées ou réduites. Une réduction du carnet de commandes pourrait réduire les produits véritablement touchés par la Société. Les annulations de projets et les ajustements de portée possibles peuvent réduire encore plus le montant en dollars de son carnet de commandes et les produits qu'elle touche véritablement. La plupart des contrats de service peuvent être résiliés par les clients moyennant un court préavis. Si le carnet de commandes diminue, il en résultera des coûts liés à la réduction du personnel, coûts qui auront pour effet d'abaisser le résultat net de la Société.

Associations en coentreprise

Dans le cadre de sa stratégie opérationnelle, la Société peut conclure des contrats en coentreprise ou des alliances stratégiques. La réussite des coentreprises et des alliances stratégiques de la Société est tributaire du respect de leurs obligations par ses partenaires. Les différences de points de vue des participants à une coentreprise pourraient entraîner des tergiversations ou des conflits. Le non-respect de leurs obligations par les associés dans une coentreprise pourrait alourdir les obligations financières et les obligations d'exécution de la Société, ce qui entraînerait une augmentation de ses coûts et représenterait un risque pour sa réputation.

Conjoncture économique

Depuis plusieurs années, l'économie mondiale et les marchés mondiaux des capitaux et du crédit connaissent une incertitude considérable, caractérisée par la faillite, la défaillance, l'effondrement ou la vente de nombreuses institutions financières, la crise des dettes souveraines en Europe et d'importantes interventions des gouvernements partout dans le monde. Ces facteurs pourraient nuire à la demande pour les services de la Société, ce qui pourrait par ricochet affecter négativement ses activités et ses résultats opérationnels. En outre, les fluctuations des taux d'intérêt, la volatilité des marchés financiers ou les perturbations du marché du crédit pourraient limiter l'accès de la Société aux capitaux et nuire à la capacité de ses clients de financer leurs activités à des conditions acceptables. Si le rendement opérationnel et financier des clients de la Société devait se détériorer, ou s'ils étaient incapables de faire les paiements prévus ou d'obtenir du crédit, ils pourraient être dans l'impossibilité de payer. Le défaut de paiement de clients de la Société pourrait avoir une incidence défavorable sur son carnet de commandes, ses résultats et ses flux de trésorerie. À mesure que le nombre de pays touchés par le resserrement des marchés mondiaux des capitaux et du crédit augmente, les É.-U., l'Europe et d'autres importants marchés doivent composer avec la faiblesse ou le repli de leur croissance économique. De nombreux marchés demeurent fragiles et pourraient connaître d'autres périodes de croissance économique négative. En outre, de nombreux gouvernements ont eu recours, ou continuent d'avoir recours à d'importantes mesures de relance budgétaire en vue d'éviter les récessions, et ils sont maintenant aux prises avec d'énormes dettes et déficits qui continuent de s'aggraver et qui pourraient les obliger notamment à comprimer les dépenses et à augmenter les impôts et les taxes. Ces conditions pourraient affecter la demande des entités publiques et privées pour les services de la Société.

De plus, la hausse de l'inflation, des taux d'intérêt et des coûts de construction pourrait réduire la demande pour les services de la Société dans les marchés où elle exerce ses activités ou pourra les exercer à l'avenir. La Société est en outre assujettie au risque de hausse de l'inflation par l'exécution de contrats négociés à prix fixe. Parce qu'une partie importante des produits de la Société est tirée de contrats prévoyant le remboursement des coûts, les effets de l'inflation sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société au cours des dernières années ont été peu importants. Néanmoins, si la Société étend ses activités dans des marchés et des secteurs géographiques où les contrats négociés à prix fixe sont plus prévalents, l'inflation pourrait avoir des incidences plus importantes sur ses résultats opérationnels.

Produits provenant de contrats avec des instances gouvernementales

La demande pour les services de la Société est liée au niveau de financement gouvernemental affecté à la reconstruction, à l'amélioration et à l'expansion des systèmes d'infrastructure. La Société tire une partie importante de ses produits de projets gouvernementaux ou financés par les gouvernements, et elle prévoit continuer de le faire à l'avenir. Des changements importants du niveau de financement gouvernemental (qu'il s'agisse des contraintes de financement traditionnelles), l'incidence à long terme de la récente crise économique (y compris les futures contraintes budgétaires et les inquiétudes suscitées par les déficits), les priorités politiques changeantes, les changements de gouvernements ou le report de projets à cause de processus électoraux peuvent avoir des retombées négatives sur les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Le succès et l'expansion des activités de la Société sont en partie tributaires du financement continu des programmes gouvernementaux et de la capacité de la Société à participer à ces programmes. Toutefois, les gouvernements pourraient ne pas avoir suffisamment de ressources disponibles pour les financer ou décider de ne pas les financer même s'ils disposent des ressources nécessaires. Certains contrats gouvernementaux peuvent être renouvelés ou reconduits chaque année, et la Société ne peut être sûre qu'elle continuera à remplir de tels contrats à l'avenir. De plus, les organisations gouvernementales peuvent résilier ces contrats à leur gré ou empêcher la Société de conclure des contrats avec elles dans l'avenir. La Société peut avoir à engager des frais relativement à la résiliation de ces contrats et enregistrer un manque à gagner. Dans certains marchés, les contrats avec les instances gouvernementales sont parfois assujettis à des règlements stricts et à l'audit des frais réels engagés. Ces audits peuvent mener à la détermination qu'une règle ou un règlement a été enfreint ou que des rajustements doivent être faits au montant des coûts contractuels remboursables par les instances et au montant des frais généraux alloués par les instances. Par conséquent, les produits de la Société pourraient être ajustés à la baisse si ces coûts étaient supérieurs aux coûts qui peuvent lui être remboursés selon le contrat pertinent.

Contrats négociés à prix fixe

Une tranche des produits de la Société vient de contrats négociés à prix fixe. En vertu de ces contrats, la Société convient d'exécuter la totalité ou une partie précise de l'ouvrage faisant l'objet du contrat moyennant une rémunération fixe. Les contrats négociés à prix fixe exposent la Société à un certain nombre de risques non inhérents aux contrats rémunérés sur une base horaire, notamment la sous-estimation des honoraires, les ambiguïtés dans les spécifications, les difficultés imprévues, des problèmes liés aux nouvelles technologies, des retards hors de sa volonté et des fluctuations économiques ou d'autres changements pouvant survenir pendant la période contractuelle et des pertes. L'utilisation accrue des contrats négociés à prix fixe ou l'envergure de plus en plus grande de ces contrats augmenteraient son exposition à ces risques.

La Société a habituellement des demandes de paiement en suspens présentées à ses clients pour des travaux exécutés en surplus des contrats originaux et dont les produits ont déjà été comptabilisés. En règle générale, la Société ne peut garantir que ces demandes soient approuvées par ses clients, même en partie. Si ces demandes ne sont pas approuvées, les produits de la Société pourraient être réduits au cours de périodes futures.

Dépendance envers les clients

La demande pour des services de professionnels, tels que ceux fournis par la Société, est assujettie à des fluctuations en raison de différents facteurs, y compris la conjoncture économique. Les produits de la Société ne dépendent pas substantiellement d'un client en particulier. Toutefois, les contrats de service sont résiliables par les clients à bref préavis, et rien ne garantit que la Société ait la capacité de préserver ses relations avec ses plus importants clients.

Dépendance envers les fournisseurs et sous-traitants

La Société fait affaire avec un grand nombre de fournisseurs et de sous-traitants. L'achèvement de certains contrats rentables dépend dans une large mesure de la performance satisfaisante des sous-traitants qui exécutent les différentes tâches. Si ces sous-traitants ne respectent pas les normes acceptées, la Société peut être obligée d'embaucher des sous-traitants différents pour effectuer ces tâches, ce qui peut augmenter les coûts reliés à un contrat et avoir une incidence sur la rentabilité d'un projet particulier et, dans certaines circonstances, conduire à des pertes importantes. Le non-respect par un fournisseur ou un sous-traitant de ses engagements contractuels pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, les perspectives, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Acceptation du risque par la Société

Afin de s'adapter aux tendances actuelles quant à la manière dont les projets sont réalisés dans des domaines où elle évolue, la Société peut participer à des travaux de qualification initiale, par exemple dans le contexte d'une demande de qualification, afin de faire partie de coentreprises formées pour soumissionner sur de grands projets. La Société peut ne pas être en mesure de recouvrer les coûts engagés pour ces travaux. Le temps investi pour faire partie de coentreprises en vue de la réalisation de grands projets et les travaux de qualification connexes pourraient, au bout du compte, ne pas se traduire par l'obtention de contrats qui généreraient une marge bénéficiaire adéquate.

Dépendance envers des professionnels et des gestionnaires clés

Pour exercer ses activités, la Société doit compter sur les compétences, l'expérience et les efforts de ses professionnels et de ses gestionnaires clés, dont beaucoup jouissent d'une grande réputation et ont de nombreux contacts dans le secteur dans lequel la Société évolue. Si des membres du personnel professionnel ou des gestionnaires clés de la Société ne pouvaient ni ne souhaitaient maintenir leur relation avec elle, ses activités, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats opérationnels pourraient subir des contrecoups importants.

Disponibilité et rétention de personnel professionnel qualifié

Le succès de la Société est en partie tributaire de sa capacité à recruter et à retenir des ingénieurs qualifiés et d'autres professionnels compétents dans des endroits particuliers. Au fil des ans, une importante pénurie d'ingénieurs dans certains marchés a exercé une pression continue à la hausse sur les programmes de rémunération des professionnels. Rien ne saurait garantir que la Société sache intéresser, embaucher et retenir un nombre suffisant d'employés qualifiés pour continuer à maintenir et à faire croître son entreprise. L'incapacité d'intéresser, d'embaucher et de retenir un nombre suffisant de professionnels qualifiés pourrait restreindre sa capacité de soutenir et d'augmenter les produits.

Négociation collective et conflits de travail

Le 31 décembre 2012, les employés en Suède et en Finlande, soit approximativement 19 % de l'effectif de la Société, étaient couverts par des conventions collectives renouvelables chaque année. La Société a, par le passé, connu des conflits de travail avec ses employés. Les résultats de négociations futures concernant la représentation par les syndicats ou les conventions collectives pourraient ne pas être favorables à la Société. La Société pourrait signer des conventions collectives qui augmenteraient ses frais opérationnels et réduiraient son résultat net à cause des hausses de salaire ou des charges plus élevées au titre des avantages sociaux. De plus, les négociations avec les syndicats, notamment des actions des travailleurs, pourraient détourner l'attention de la direction et perturber les activités.

Risques liés à la réputation

Pour rester compétitive, la Société est tributaire, pour une grande partie, de ses relations avec ses clients et de sa réputation en matière de services professionnels et comme firme de services professionnels qui respecte les normes éthiques les plus élevées. L'échec de la Société à répondre aux attentes de ses clients dans le cadre d'un projet, y compris la possibilité d'une défaillance ou d'un incident grave, pourrait avoir une incidence négative sur la façon dont elle est perçue dans le marché. En outre, l'inobservation par la Société des lois ou des règlements applicables, des lignes directrices généralement reconnues en matière de responsabilités d'entreprise, environnementales, sociales ou de gouvernance, sa mauvaise conduite, des contributions politiques illégales, le non-respect de lois ou de règlements, des pratiques anticoncurrentielles ou des actes criminels par ses dirigeants, ses employés, ses mandataires ou ses partenaires, la corruption au sein de ses activités et des problèmes sur le plan éthique pourraient avoir des répercussions négatives sur sa réputation et influencer sur sa capacité à obtenir des projets à l'avenir.

Plafonds d'assurance

La Société estime que son assurance en cas d'erreur et omission professionnelle, son assurance de responsabilité civile des entreprises ou son assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants couvrent tous les risques assurables importants, offrent une couverture semblable à celle que souscrirait l'exploitant prudent d'une entreprise semblable à celle de la Société et sont assujetties aux franchises, aux limites et aux exclusions usuelles ou raisonnables eu égard au coût de l'obtention d'assurances et aux conditions actuelles d'exploitation. Cependant, il n'est pas possible de garantir que ces assurances continueront d'être offertes à des conditions économiquement réalisables, que tous les événements qui pourraient causer une perte ou engager la responsabilité sont assurables ou que les couvertures d'assurance seront suffisantes pour couvrir chaque sinistre ou chaque réclamation pouvant mettre en cause les actifs ou les activités de la Société.

Risques pour la santé, la sécurité et l'environnement

Les systèmes de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement visent à réduire les risques pour les personnes, pour l'environnement et pour ses activités; les employés sont cependant sujets à des risques pour la santé et la sécurité ainsi qu'à des risques environnementaux dans le cours de leur emploi. Un certain nombre de ces risques pourraient avoir pour conséquence des blessures, la perte de vie ou des dommages à l'environnement, aux biens de la Société ou de tiers. Il pourrait aussi arriver que la responsabilité civile ou légale de la Société envers des employés soit engagée à la suite de blessures ou de décès qui surviendraient parce que les politiques et les pratiques en matière de santé et de sécurité seraient inadéquates. La Société ne peut se protéger entièrement contre tous ces risques et par ailleurs, tous les risques ne sont pas assurables. La Société peut devenir responsable de dommages découlant d'événements pour lesquels elle ne peut obtenir d'assurance ou pour lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer à cause des primes trop élevées ou pour d'autres motifs. De plus, la Société risque de devoir engager des coûts additionnels relativement à des projets dans le cadre desquels se sont produits des dommages à l'environnement ou des incidents concernant la santé et la sécurité, parce qu'il faudra plus de temps pour les réaliser ou parce que des blessures entraîneront des pertes de temps.

Conditions météorologiques extrêmes et impact de catastrophes naturelles ou autres

Les activités de la Société sur les chantiers se déroulent habituellement en plein air et sont des services d'arpentage professionnel, d'ingénierie, de collecte et d'examen de données sur le terrain, d'archéologie, de reconnaissance géotechnique et de forage exploratoire, de supervision et d'inspection de travaux de construction, de mise en service, d'essais et d'exploitation d'usines. Des conditions météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles ou autres (tremblements de terre, incendies, inondations, épidémies, pandémies et autres événements similaires) peuvent occasionner le report du démarrage ou retarder l'achèvement des travaux de la Société sur les chantiers et empêcher ses employés de se rendre au travail, ce qui occasionnerait des délais ou des pertes de produits qui seraient comptabilisés tandis que des coûts continueraient de s'accumuler. Des conditions météorologiques extrêmes ou des désastres peuvent aussi retarder le début ou l'achèvement de diverses phases de travaux liés à d'autres services devant être réalisés simultanément ou ultérieurement aux travaux sur des chantiers, ou même en forcer l'annulation. Un retard dans la

prestation des services de la Société pourrait obliger cette dernière à engager des coûts additionnels non remboursables, notamment pour payer les heures supplémentaires, qui sont nécessaires pour respecter les échéanciers des clients. À cause de divers facteurs, un retard à commencer ou à terminer un projet peut aussi entraîner des pénalités ou sanctions contractuelles ou même l'annulation de contrats.

Interruption du fonctionnement des systèmes et de l'infrastructure du réseau

La Société compte beaucoup sur les systèmes d'information, sur la technologie de communication et sur les systèmes connexes pour fonctionner adéquatement. Si elle était incapable d'ajouter continuellement des logiciels et du matériel, de mettre à niveau ses systèmes et son infrastructure de réseau, de retenir son personnel-clé en technologie de l'information et de prendre d'autres mesures pour améliorer l'efficacité de ses systèmes et les protéger, le fonctionnement de ces derniers pourrait être interrompu ou ralenti. De plus, les systèmes informatiques et les systèmes de communication de la Société pourraient être endommagés ou leur fonctionnement pourrait être interrompu par des catastrophes naturelles, des pannes de télécommunication, des actes de guerre ou de terrorisme, des virus informatiques, des atteintes à la sécurité physique ou électronique ou d'autres événements ou perturbations similaires. Ces événements ou d'autres pourraient causer des interruptions ou des retards ainsi que la perte de données critiques, et retarder ou empêcher l'exécution d'activités.

Risques associés à l'industrie

Concurrence dans le secteur

La Société évolue dans des marchés hautement concurrentiels et a de nombreux concurrents pour chacun de ses services. La taille et les caractéristiques des concurrents varient grandement par rapport au type de services qu'offre la Société. Certains de ses concurrents sont en exploitation depuis plus longtemps qu'elle, leur nom jouit d'une plus grande notoriété, leur clientèle est plus importante, et ils ont réussi une pénétration de marché considérablement plus large dans certains des domaines où la Société leur fait concurrence. En outre, certains concurrents disposent de ressources financières ou d'une souplesse financière et de ressources en marketing beaucoup plus considérables que celles de la Société. Cette vive concurrence pourrait avoir d'importantes incidences négatives sur les activités de la Société, sur sa situation financière et sur ses résultats opérationnels si elle devait réduire sa part actuelle des segments de marchés dans lesquels elle évolue.

Réduction de la portée des règlements

Une partie des services professionnels qu'offre la Société est directement ou indirectement liée à des lois et à des règlements. Des modifications à ces règlements pourraient avoir des incidences plus importantes sur les activités de la Société que sur celles d'autres firmes de services professionnels. Par conséquent, une réduction du nombre ou de la portée de ces lois et règlements pourrait réduire considérablement la taille du segment de son marché.

Sensibilisation accrue face aux facteurs environnementaux

Étant donné la sensibilisation accrue face au changement climatique mondial, certains spécialistes ont avancé que les entreprises actives dans des industries dont les projets risquent d'avoir des incidences sur l'environnement pourraient faire l'objet de poursuites par des gouvernements, des actionnaires ou des défenseurs de l'environnement. L'annulation de grands projets confiés à la Société à cause de préoccupations environnementales, ou des poursuites d'envergure liées à l'environnement qui toucheraient des clients clés de la Société pourraient avoir des incidences importantes sur sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Risques associés à l'endettement

Augmentation de la dette

Au 31 décembre 2012, la somme de 212 700 000 \$ des nouvelles facilités de crédit que la Société a obtenues en juin 2012 avait été utilisée. Ce niveau d'endettement pourrait obliger la Société à consacrer une partie considérable de ses flux de trésorerie aux paiements d'intérêt et au remboursement du capital, ce qui risquerait d'avoir d'autres incidences importantes pour les investisseurs, en particulier les suivantes :

- cet endettement pourrait limiter la capacité de la Société à faire des investissements importants pour sa croissance et sa stratégie et à obtenir du financement supplémentaire pour son fonds de roulement, ses dépenses en immobilisations, le service de sa dette, ses acquisitions, ses fins générales et d'autres fins;
- certains emprunts de la Société sont à taux d'intérêt variable, ce qui l'expose au risque d'augmentation des taux d'intérêt;

- cet endettement pourrait limiter la capacité de la Société à s'ajuster à l'évolution de la conjoncture des marchés et la désavantager par rapport à ses concurrents moins endettés;
- la Société pourrait être incapable de verser des dividendes sur ses actions ordinaires;
- la Société pourrait être vulnérable à un ralentissement économique.

Aux termes des nouvelles facilités de crédit, la Société est autorisée à contracter des dettes supplémentaires dans certaines circonstances. Toutefois, ce faisant, elle augmenterait les risques décrits ci-dessus. Les nouvelles facilités de crédit comportent des dispositions qui imposent à la Société, sur une base consolidée, l'obligation de respecter des ratios précis de la dette sur le BAIIA et de couverture des intérêts. En outre, les nouvelles facilités de crédit restreignent la capacité de la Société de grever ses actifs, de contracter des dettes supplémentaires, d'effectuer des acquisitions ou des dispositions, ou d'opérer des changements fondamentaux dans ses activités. Ces engagements limitent la Société dans l'exercice de ses activités.

Si la Société était incapable d'obtenir, à des conditions acceptables, des capitaux pour financer sa stratégie de croissance, elle pourrait se voir obligée de réduire la portée prévue de son expansion, ce qui affecterait négativement sa stratégie commerciale, sa compétitivité future et ses résultats opérationnels. Si elle devait utiliser des liquidités produites à l'interne ou contracter des dettes pour réaliser des acquisitions, sa marge de manœuvre opérationnelle et financière serait considérablement réduite. La mesure dans laquelle la Société pourra ou voudra utiliser ses actions pour faire des acquisitions sera fonction du cours de ses actions et tributaire du bon vouloir des vendeurs potentiels de les accepter en paiement total ou partiel.

La Société pourrait en outre être dans l'obligation de contracter des dettes additionnelles si elle faisait l'acquisition d'une autre entreprise, ce qui augmenterait ses obligations de remboursement et pourrait avoir un effet négatif sur ses liquidités et sa rentabilité futures.

Elle pourrait également être dans l'obligation de mobiliser des capitaux additionnels dans le public pour poursuivre sa stratégie. La disponibilité de financement sera fonction de l'état des marchés à ce moment-là et de l'acceptabilité des modalités de financement offertes. Rien ne saurait garantir que la Société pourra obtenir du financement ou l'obtenir à des conditions acceptables et en un montant suffisant pour financer ses besoins, surtout en période de ralentissement économique.

Risques associés aux résultats financiers

Variabilité des résultats financiers

La capacité de la Société de maintenir et d'accroître ses produits est fonction non seulement de sa capacité de mettre en œuvre sa stratégie commerciale, mais également de nombreux autres facteurs, dont les suivants :

- des modifications aux habitudes de dépenses des clients de la Société appartenant aux secteurs public et privé;
- le nombre et l'importance des projets exécutés pendant un trimestre;
- des changements imprévus dans l'exécution de contrats, particulièrement les contrats assortis d'un financement limité;
- le temps requis pour résoudre les demandes de changement, les demandes de rajustements équitables et d'autres rajustements aux contrats;
- les retards dans la réalisation de projets;
- les conditions météorologiques qui retardent les travaux sur les chantiers;
- le nombre d'employés, les périodes de congé et les taux d'utilisation;
- les modifications aux prix des services offerts par des concurrents;
- la conjoncture économique et politique.

Exposition aux devises

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs relatifs à un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Une partie importante des produits et de l'actif net de la Société est libellée en diverses monnaies étrangères, notamment en livres sterling, en Euros, en couronnes suédoises et en dollars US. Par conséquent, les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et ces monnaies pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société. Il est impossible de prévoir les événements futurs qui pourraient augmenter ou réduire de manière considérable les risques de variation du change par rapport à ces devises.

Les distributions ou les paiements futurs payables en monnaie étrangère présentent le risque de dépréciation de la monnaie étrangère avant la réception et la conversion du paiement dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Lorsque les produits et les dépenses sont libellés en monnaies différentes, la Société conclut parfois des contrats de change afin de limiter son exposition aux fluctuations du taux de change. Même si la Société n'a à l'heure actuelle aucune politique sur le risque de change susceptible d'avoir une incidence importante sur ses résultats opérationnels, elle reste exposée au risque de change.

Comptes clients

Comme il est courant dans le secteur des services professionnels, la Société affiche un niveau élevé de comptes clients dans son bilan. Cette valeur est répartie entre de nombreux contrats et clients. Bien que la Société procède à des examens réguliers des comptes clients afin d'identifier les clients ayant des retards de paiements ou des comptes en souffrance et de résoudre les problèmes causant ces retards, rien ne garantit que les comptes clients impayés soient acquittés en temps voulu, si tant est qu'ils le soient.

Obligations relatives à des régimes de retraite à prestations définies sous-financés

La Société pourrait devoir cotiser des fonds additionnels pour remplir des obligations relatives à des régimes de retraite à prestations définies gérés par elle pour des employés qui prennent leur retraite et des employés déjà à la retraite, si ces régimes sont sous-financés. Les cotisations sont habituellement établies en calculant les obligations du régime au titre des prestations projetées, moins la juste valeur des actifs du régime. Il pourrait arriver que les obligations de la Société relatives au régime augmentent ou diminuent en fonction de divers facteurs, notamment l'évolution de l'espérance de vie et les hausses ou les baisses des taux d'intérêt et du rendement des actifs. Si la Société devait cotiser un montant considérable pour couvrir le déficit des régimes sous-financés, ses flux de trésorerie pourraient en subir d'importants contrecoups.

L'évolution de la conjoncture économique et un changement du profil démographique pourraient entraîner de fortes augmentations des obligations de financement de la Société, ce qui réduirait d'autant la disponibilité de ces fonds pour d'autres fins, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Dépréciation du goodwill

Comme la Société s'est élargie en partie par des acquisitions, le goodwill et les actifs intangibles représentent une partie considérable de son actif. Au 31 décembre 2012, la Société avait un goodwill de 697 800 000 \$, ce qui représentait 38,5 % de son actif total de 1 812 000 000 \$. Sous les IFRS, la Société doit procéder chaque année à un test de dépréciation du goodwill mentionné dans les états consolidés de la situation financière à l'aide de la méthode de la juste valeur. La Société a choisi de procéder au test annuel de dépréciation du goodwill à la fin de son exercice. La Société doit aussi procéder à un test de dépréciation du goodwill entre les tests annuels lorsqu'il est plus probable qu'il y a une survenance d'un événement ou d'une situation ait pour effet de faire baisser la juste valeur d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) au-dessous de sa valeur comptable, ce qui signifierait que la valeur marchande des actifs acquis est descendue sous le prix payé par la Société. Ces événements ou situations peuvent être un changement défavorable important dans le contexte économique, notamment une baisse significative et soutenue de la valeur marchande d'une UGT, des facteurs juridiques, des indicateurs du rendement opérationnel, la concurrence, la vente ou la disposition d'une partie importante de ses activités, des interventions gouvernementales potentielles relativement à ses installations et d'autres facteurs. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la Société pourrait être obligée de comptabiliser une réduction de valeur. Le montant d'une réduction pourrait être considérable et avoir des incidences négatives importantes sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société pour la période concernée.

Risques associés aux actions ordinaires

Dilution potentielle

Les statuts de la Société permettent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Pour réussir les acquisitions ciblées ou financer ses autres activités, la Société peut émettre des titres de participation additionnels, ce qui pourrait diluer le pourcentage de participation des actionnaires.

Paiement de dividendes

La décision de verser des dividendes sur les actions relève du conseil et se fonde, entre autres, sur le résultat net de la Société, sur ses besoins financiers pour mener ses activités, sur la satisfaction des critères de solvabilité applicables à

la déclaration et au paiement de dividendes ainsi que sur d'autres conditions qui peuvent exister, notamment la réalisation d'une acquisition importante par la Société. Il est par conséquent impossible de garantir que la Société versera des dividendes, ni leur fréquence ni leur montant.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées.

Actions ordinaires

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une voix par action ordinaire aux assemblées d'actionnaires; ils ont le droit de recevoir des dividendes si le conseil en déclare et de recevoir les biens et les actifs résiduels de la Société au moment de sa dissolution ou de sa liquidation, sous réserve des droits attachés à des actions ayant priorité sur les actions ordinaires.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de la Société peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Sous réserve des dispositions de la LCSA, le conseil peut, avant l'émission d'actions privilégiées, déterminer ce qui suit : le nombre d'actions privilégiées et leur désignation; la contrepartie par action; les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions afférents aux actions privilégiées de chaque série, lesquels peuvent comprendre, sans limitation, le droit de vote, le droit de recevoir des dividendes, le tout sous réserve de la délivrance d'un certificat de modification confirmant la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions afférentes aux actions privilégiées de la série visée. En ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de la Société ou à toute autre distribution de son actif entre les actionnaires ayant pour objet la liquidation de la Société, les actions privilégiées de toutes les séries sont du même rang, et elles ont préséance sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Politique de dividende

La Société vise à déclarer et à verser, tous les trimestres, un dividende en espèces. Le 12 mars 2013, la Société a déclaré un dividende de 0,375 \$ par action, payable le ou vers le 15 avril 2013 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2013. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le total des dividendes déclarés par la Société a été de 1,50 \$ par action ordinaire.

Le conseil a déterminé que le niveau actuel du dividende trimestriel est approprié en fonction des résultats actuels de la Société et des exigences financières pour ses opérations. Il est actuellement prévu que le dividende demeure au même niveau, sous réserve de l'évaluation réalisée par le conseil des exigences futures, de la performance financière, de la liquidité, des perspectives et des autres facteurs qu'il juge pertinents. Le paiement de chaque dividende trimestriel demeurera sujet à la déclaration de ce dividende par le conseil. Le montant réel de chaque dividende trimestriel, de même que chaque date de déclaration, date de référence et date de paiement est à la discrétion du conseil. Voir « Facteurs de risque - Risques associés aux actions ordinaires - Paiement de dividendes »,.

Le 5 juin 2012, le conseil a approuvé le RRD qui donne aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir les dividendes en espèces payés par la Société en actions ordinaires additionnelles.

Distributions et dividendes

Au cours de l'exercice 2010, le Fonds a déclaré tous les mois des distributions en espèces de 0,125 \$ par part. Il a en outre versé une distribution spéciale de 0,55 \$ par part en janvier 2011.

Au cours des exercices 2011 et 2012, GENIVAR a déclaré tous les trimestres des dividendes en espèces de 0,375 \$ par action ordinaire. Le 5 juin 2012, le conseil a approuvé le RRD qui donne aux actionnaires admissibles la possibilité de réinvestir les dividendes en espèces payés sur les actions ordinaires par la Société en actions ordinaires additionnelles. L'OIRPC et la Caisse se sont engagées à participer au RRD pour ce qui est des dividendes pour lesquels la date de référence est le 1^{er} juillet 2013 ou antérieure à cette date.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « GNV ». Elles font également partie de l'Indice composé S&P/TSX.

Cours et volume des opérations

Le tableau qui suit présente la fourchette mensuelle des cours extrêmes par action ordinaire, le total des volumes mensuels et les volumes quotidiens moyens d'actions ordinaires négociées à la TSX pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Mois de 2012	(\$)	(\$)	Volume mensuel	Volume quotidien moyen
Janvier	28,37	25,73	910 108	43 338
Février	27,81	26,27	1 104 469	55 223
Mars	28,49	25,91	1 458 664	66 303
Avril	26,78	24,02	795 543	39 777
Mai	26,69	23,04	692 340	31 470
Juin	25,09	22,14	1 320 564	62 884
Juillet	22,72	20,86	1 366 748	65 083
Août	22,77	19,94	3 402 632	154 665
Septembre	23,51	22,25	4 310 541	226 871
Octobre	23,03	21,00	2 279 281	103 604
Novembre	22,47	19,55	2 943 828	133 810
Décembre	21,00	18,73	2 240 680	117 931

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est la Société canadienne de transfert d'actions inc. (« CST »), en qualité d'agent administratif pour Compagnie Trust CIBC Mellon, à ses bureaux principaux de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Halifax.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les statuts de la Société stipulent que le conseil se compose d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de dix (10) administrateurs. Au 28 mars 2013, le conseil se compose des sept (7) membres ci-dessous.

Le tableau qui suit présente le nom et le lieu de résidence des administrateurs actuels de la Société, ainsi que leur fonction principale. Plusieurs des administrateurs et des dirigeants de la Société étaient auparavant des fiduciaires du Fonds. La durée de service mentionnée comprend le temps où ils ont occupé des postes au sein du Fonds.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société	Fonction principale	Administrateur depuis ¹
Pierre Shoiry Québec (Canada)	Président et chef de la direction Administrateur	Président et chef de la direction de la Société	16 mai 2006
Christopher Cole Londres (R.-U.)	Président exécutif du conseil	Président exécutif du conseil de la Société	7 août 2012
Richard Bélanger ^{3,5} Québec (Canada)	Administrateur indépendant principal	Président de Groupe Toryvel Inc.	17 mai 2007
Grant G. McCullagh ⁴ Chicago, Illinois (É.-U.)	Administrateur	Président du conseil et chef de la direction, Global Integrated Business Solutions, LLC	11 mars 2011
Pierre Seccareccia ^{2,5} Québec (Canada)	Administrateur	Administrateur de sociétés (Boralex Inc., GLV Inc., Medicago Inc. et New Millennium Iron Corp., et Groupe Ivanhoé Cambridge Inc.)	16 mai 2006
Pierre Simard ^{4,5} Québec (Canada)	Administrateur	Président de Corporation Financière Champlain (Canada)	17 mai 2007
Lawrence Smith, c.r. ⁶ Alberta (Canada)	Administrateur	Associé, Bennett Jones LLP	17 mai 2007

¹Comme il a été indiqué plus haut, certains administrateurs siégeaient en tant que fiduciaires du Fonds avant la clôture de l'arrangement le 1^{er} janvier 2011.

²Président du comité d'audit du conseil (le « comité d'audit »).

³Le 7 août 2012, M. Bélanger a démissionné comme président du conseil et est devenu administrateur indépendant principal.

⁴Membre du comité de gouvernance et de rémunération (le « comité de gouvernance et de rémunération »).

⁵Membre du comité d'audit.

⁶Président du comité de gouvernance et de rémunération.

Au cours des cinq (5) dernières années, à moins d'indication à l'effet contraire, chacun des administrateurs ci-dessus a occupé le même poste ou un poste similaire au sein de la Société ou du Fonds, à l'exception de Christopher Cole qui, avant le 7 août 2012, était chef de la direction de WSP.

Le tableau ci-dessous présente le nom et le lieu de résidence des dirigeants de la Société qui n'en sont pas des administrateurs, ainsi que le poste qu'ils occupent au sein de la Société le 28 mars 2013, la date à laquelle ils sont devenus dirigeants ainsi que les postes qu'ils ont occupés au cours des cinq (5) dernières années.

Nom et lieu de résidence	Poste au sein de la Société	Depuis	Poste occupé précédemment (cinq (5) dernières années)
Alexandre L'Heureux Québec (Canada)	Chef de la direction financière	1 ^{er} juillet 2010	Chef de la direction financière, Celtic Pharma & Celtic Therapeutics
Rikard Appelgren Löddeköpinge (Suède)	Directeur général, Europe	17 décembre 2012	Directeur général, Europe de WSP
Paul Dollin Bristol (R.-U.)	Directeur général, R.-U., Moyen-Orient, Afrique du Sud et l'Inde	17 décembre 2012	Directeur général, R.-U., Moyen-Orient, Afrique du Sud et Inde de WSP ; consultant technique d'Atkins Global et administrateur de deux (2) de ses filiales
Marc Rivard Ontario (Canada)	Chef de l'exploitation, Canada, Caraïbes	14 janvier 2010	Chef de l'exploitation et vice-président, Canada de GENIVAR
Louis-Martin Richer Québec (Canada)	Chef de la direction des risques et de l'éthique	7 mai 2011	Chef de la direction des risques et chef des affaires juridiques de GENIVAR
Tony Veilleux Québec (Canada)	Vice-président, Finances et trésorerie	14 mars 2011	Contrôleur de GENIVAR
Jason Urry Londres (R.-U.)	Contrôleur financier de la Société	17 décembre 2012	Contrôleur financier de WSP

Le 27 mars 2013, les administrateurs et les dirigeants ci-dessus de la Société détenaient ensemble, directement ou indirectement, ou contrôlaient 902 165 actions ordinaires, soit 1,75 % de celles-ci.

Gouvernance de la Société

Administrateurs et dirigeants

La majorité des membres du conseil sont des résidents canadiens et sont indépendants, au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, de la Société. Le mandat de chacun des administrateurs de la Société expire à chaque assemblée générale annuelle des actionnaires, à moins qu'un administrateur ne démissionne ou qu'il ne soit destitué ou disqualifié.

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit se compose de trois membres, MM. Pierre Seccareccia (président), Richard Bélanger et Pierre Simard, qui sont « indépendants » et possèdent des « compétences financières », au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. Il incombe au comité d'audit, entre autres, d'aider les administrateurs à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance et de supervision de l'information financière et des contrôles, ainsi que des auditeurs externe et interne. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance et de la supervision du contrôle interne des systèmes d'information de la direction, de la gestion des risques et du respect des prescriptions juridiques.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

La formation et l'expérience de chaque membre pertinentes à l'acquittement de ses responsabilités de membre du comité d'audit sont les suivantes :

- (i) ***Pierre Seccareccia*** possède une vaste expérience en consultation et gestion financières Associé de Coopers & Lybrand, cabinet d'experts-comptables, de 1976 à 1998, il a été associé directeur du bureau de la Rive Sud de Montréal de 1987 à 1989, du bureau central de Montréal de 1992 à 1996 et des bureaux du Québec de ce cabinet de 1996 à 1998. À la suite de la fusion de Coopers & Lybrand et de Price Waterhouse en 1998, il a été associé directeur du bureau montréalais de PricewaterhouseCoopers s.r.l. de 1998 à 2001. Depuis 2003, il est administrateur à temps plein de diverses entités ouvertes et fermées. M. Seccareccia est actuellement administrateur de Boralex Inc., de GLV Inc., de Medicago Inc. et de Société de capital New Millenium. Il est en outre administrateur du Groupe Ivanhoé Cambridge inc., filiale immobilière de la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Seccareccia est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, membre de l'Institut des administrateurs de sociétés (Canada) et membre de l'Association of Corporate Directors (U.S.). M. Seccareccia est également diplômé de HEC Montréal (1969).
- (ii) ***Richard Bélanger*** compte plus de 27 années d'expérience en développement et gestion des affaires et financement. Depuis 1993, il exerce les fonctions de président du Groupe Toryvel Inc., société de placement dont il est copropriétaire, et il a été président de Stetson Timberlands, Inc. de 1988 à 2010. Depuis janvier 2012, il est le président et copropriétaire de Terminal exécutif de Québec inc., un concessionnaire Esso Aviation et exploitant de services aéronautiques. M. Bélanger est aussi président du comité d'audit, membre du comité de gestion des risques et directeur de la Banque Laurentienne du Canada, et il siège au conseil d'administration et au comité d'audit de Stella Jones Inc. Il a été président, chef de la direction et président du comité d'audit (fondateur) de Theseus Capital Inc. de janvier 2005 à mai 2008. De mai 2003 à juillet 2004, il a été premier vice-président, Opérations de l'Est et Développement des affaires, de Canfor Corporation. De 1996 à 2003, il a été président et chef de la direction de Bois Daaquam inc. et président du conseil et chef de la direction de Produits Forestiers Anticosti inc., sociétés dont il était copropriétaire. De 1991 à 1996, il a été président et directeur général de Gérard Crête et Fils inc. Il a également été coprésident du conseil de l'Alliance canadienne pour le commerce du bois d'œuvre (2001-2004), coprésident du comité Commerce international (1999-2004), président du Conseil de l'industrie forestière du Québec (1997-1998) et président du conseil de Forintek Canada Corporation (2001-2003). Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, M. Bélanger est également titulaire d'une licence en sciences comptables et d'un baccalauréat en sciences de l'administration de l'Université Laval.
- (iii) ***Pierre Simard*** compte plus de 20 années d'expérience dans le secteur financier et bancaire. M. Simard est associé directeur et président de la Corporation Financière Champlain (Canada) Inc. et directeur général de Champlain Capital Management LLC, société de services bancaires d'investissement qu'il a cofondée en 2001. Avant 2001, M. Simard a travaillé comme spécialiste de services de banque d'investissement auprès de Lazare Frères & Co. LLC et de Donaldson Lufkin & Jenrette Inc., où il a organisé des fusions et acquisitions ainsi que des financements par emprunt et par capitaux propres. Il a également travaillé pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce et pour Lancaster Financial Corp., société de services bancaires d'investissement fermée de Toronto. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie chimique de l'Université Laval, d'un diplôme d'études supérieures en gestion de l'Université Catholique de Louvain (Belgique) et d'un M.B.A. de la Johnson Graduate School of Management de l'Université Cornell.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a le pouvoir d'approuver au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société et à toute filiale de cette dernière. À cette fin, le comité d'audit peut adopter des politiques et des procédures particulières qui peuvent notamment prévoir la délégation par le comité d'audit à un ou à plusieurs membres indépendants du pouvoir d'approuver au préalable ces services non liés à l'audit, à la condition que rapport de cette approbation préalable soit fait au comité d'audit à sa prochaine réunion périodique.

Honoraires pour les services d'auditeur externe

Le tableau qui suit présente, pour les deux exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, les honoraires qui ont été facturés à GENIVAR par son auditeur externe.

	Exercice terminé le 31 décembre 2012	Exercice terminé le 31 décembre 2011
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	1 609 390 \$	691 175
Honoraires pour services liés à l'audit	283 132	300 541
Honoraires pour services fiscaux ⁽²⁾	202 844	28 39
Autres honoraires ⁽³⁾	463 000	23 11
Total des honoraires versés	2 558 366 \$⁽⁴⁾	1 043 229 \$

⁽¹⁾ Les « honoraires d'audit » comprennent les honoraires nécessaires à l'audit annuel des états financiers consolidés.

⁽²⁾ Les « honoraires pour services fiscaux » comprennent les honoraires pour services fiscaux autres que ceux figurant aux « honoraires d'audit » et « honoraires pour services liés à l'audit ». Cette catégorie comprend les honoraires en matière d'observation des règles fiscales, de conseils en fiscalité et de planification fiscale.

⁽³⁾ Les « autres honoraires » comprennent les honoraires pour les produits et les services fournis par l'auditeur, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

⁽⁴⁾ L'augmentation du « Total des honoraires versés » pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 est principalement attribuable aux frais engagés relativement au financement et à la clôture de la transaction.

Comité de gouvernance et de rémunération

Le comité de gouvernance et de rémunération se compose de trois membres : Lawrence Smith (président), Grant G. McCullagh et Pierre Simard; les trois sont « indépendants », au sens du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. Le comité de gouvernance et de rémunération apporte son aide et, au besoin, formule des recommandations aux administrateurs sur l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices en matière de gouvernance de la Société, sur la nomination de personnes qualifiées pour devenir membres du conseil et sur la détermination de la rémunération à verser aux administrateurs pour leurs services au sein du conseil et de comités. Le comité de gouvernance et de rémunération examine le processus utilisé pour évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, notamment leurs présidents respectifs, la rémunération du chef de la direction et des autres cadres supérieurs nommés (« CSN ») de la Société, les politiques et les pratiques de la Société en matière de santé et de sécurité ainsi que les buts et les objectifs de la Société concernant le rendement du chef de la direction et des CSN. Enfin, le comité de gouvernance et de rémunération a la responsabilité de revoir et d'analyser chaque année la rémunération, délibérations qui doivent être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société, ainsi que du régime incitatif pour les dirigeants et de la politique et de la stratégie d'ensemble de la Société en matière de rémunération.

INTERDICTIONS D'OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS

Interdictions d'opérations ou faillites

Hormis ce qui est mentionné ci-dessous, aucun des administrateurs ou des dirigeants de la Société :

(a) n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a au cours des 10 années précédentes, été administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société (y compris la Société) qui,

- i) a été visée par une ordonnance émise alors que l'administrateur ou le dirigeant occupait le poste d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière; ou
- ii) a été visée par une ordonnance émise après que l'administrateur ou le dirigeant ait cessé d'occuper les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière et qui résultait d'un événement qui s'était produit alors qu'il occupait le poste d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière,

(b) aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a au cours des 10 années qui précèdent la date de la présente notice annuelle, été administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société (y compris la Société) qui, alors qu'il occupait ce poste ou dans l'année qui a suivi la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a fait une cession volontaire dans le cadre d'une faillite, a formulé une proposition

concordataire en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, a fait l'objet d'une poursuite ou en a intenté une, a conclu un concordat ou un arrangement avec ses créanciers ou dont les éléments d'actif ont été confiés à un séquestre, à un administrateur-séquestre ou à un fiduciaire nommé à cette fin;

(c) aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la Société n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, formulé une proposition concordataire en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite ou en a intenté une, a conclu un concordat ou un arrangement avec ses créanciers, et aucun séquestre, administrateur-séquestre ou fiduciaire n'a été nommé pour s'occuper de ses éléments d'actif.

Aux fins du paragraphe ci-dessus, « ordonnance » signifie : (i) une interdiction d'opérations, (ii) une ordonnance semblable à une interdiction d'opérations; ou (iii) une ordonnance refusant à la société visée l'accès à une dispense en vertu de lois en matière de valeurs mobilières, ordonnance qui a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs.

Amendes ou sanctions

Aucun administrateur ou dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de cette dernière pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci :

(a) ne s'est vu imposer des pénalités ou des sanctions par un tribunal en vertu de lois en matière de valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci;

(b) ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation quelque autre pénalité ou sanction susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'a de conflits d'intérêts existant ou potentiel avec la Société ni aucune de ses filiales.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Hormis ce qui est indiqué ci-dessous ou ailleurs dans la présente notice annuelle, aucun des administrateurs de la Société ni aucune personne qui lui est liée ou qui est membre du même groupe qu'elle n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération au cours des trois dernières années ou dans une opération proposée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou sur l'une ou l'autre de ses filiales, exception faite des opérations suivantes.

Dans le cadre des acquisitions réalisées par le Fonds, les vendeurs des entreprises acquises sont habituellement devenus des actionnaires de GENIVAR inc. Cette façon de faire garantissait que les vendeurs des entreprises acquises demeuraient auprès de GENIVAR à la suite de l'acquisition, et que leurs intérêts correspondaient aux activités de GENIVAR. À cet égard, la méthode d'acquisition employée par GENIVAR était habituellement la suivante : dans un premier temps, GENIVAR inc. acquérait la totalité des actions en circulation de l'entreprise visée et, dans un deuxième temps, la totalité de l'actif et du passif de l'entreprise étaient immédiatement transférés à GENIVAR pour une contrepartie identique à celle versée par GENIVAR inc. pour les actions. Par contre, dans certains cas, il a été jugé plus efficace de procéder à une acquisition directe par GENIVAR.

Comme on l'a mentionné ci-dessus, l'arrangement visait le regroupement du Fonds et de GENIVAR inc. Immédiatement avant l'arrangement, certains dirigeants de GENIVAR étaient également actionnaires de GENIVAR inc. et détenaient un total de 12 545 parts du Fonds, représentant 0,7 % des parts émises et en circulation. En conséquence de l'arrangement, ces dirigeants ont reçu, en tant qu'anciens actionnaires de GENIVAR inc., comme groupe, 2 446 927 actions en échange de leurs parts du Fonds et de leurs actions ordinaires de GENIVAR inc., ce qui représentait approximativement 9,4 % des actions ordinaires émises et en circulation au moment où l'arrangement a été conclu. Des renseignements complémentaires relatifs à l'arrangement sont publiés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 15 avril 2010 déposée sur SEDAR à www.sedar.com.

POURSUITES

Hormis ce qui est mentionné ci-dessous, la Société est actuellement visée par des poursuites pour des travaux qu'elle a effectués dans le cours normal de ses activités. La Société souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle pour gérer les risques liés à de telles poursuites. Selon les conseils et les renseignements que ses conseillers juridiques lui ont fournis et son expérience en matière de règlements de poursuites semblables, la direction croit que la Société a pris les mesures nécessaires à cet égard et que le règlement final ne devrait pas dépasser outre mesure la couverture d'assurance ou ne devrait pas avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats opérationnels de la Société.

En tant qu'entrepreneur qui obtient des contrats de divers gouvernements et administrations, la Société peut être assujettie à des lois et à des règlements plus restrictifs que ceux qui s'appliquent à d'autres entrepreneurs. L'examen par les gouvernements et les administrations du respect par les entrepreneurs de ces lois et règlements par des audits et des enquêtes fait partie intégrante des contrats conclus avec les gouvernements, et de temps à autre, la Société reçoit des demandes de renseignements et des demandes semblables concernant ses contrats en cours avec des entités gouvernementales. En novembre 2012, l'Unité permanente anticorruption a perquisitionné dans les bureaux de la Société à Laval (Québec) relativement à l'attribution de certains contrats dans cette ville. Le 11 février 2013, la Société a annoncé être en possession d'informations faisant état d'actes illicites commis dans le passé au Québec relativement au financement de partis politiques et à l'attribution de contrats municipaux. Vers le 28 février 2013, le Bureau de la concurrence a perquisitionné dans les bureaux de la Société à Gatineau et à Québec. Les faits ci-dessus sont décrits à la rubrique « Suivi des travaux de la Commission Charbonneau et revue interne » du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Plus récemment, des allégations ont été faites à la Commission Charbonneau voulant que des actes illicites pour le financement de partis politiques et l'octroi de contrats municipaux aient été commis dans les villes de Châteauguay, Boisbriand et Longueuil, au Québec. À la date de la présente notice annuelle, aucune accusation n'a été déposée contre la Société relativement à aucun de ces faits. La Société ne peut prévoir actuellement les résultats d'une enquête par les autorités gouvernementales sur ces faits.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les contrats importants suivants de la Société ont été conclus au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ou étaient toujours en vigueur le 31 décembre 2012 :

- i. le plan conclu relativement à la transaction;
- ii. la convention de prise ferme entre la Société et les preneurs fermes conclue relativement à l'offre;
- iii. les ententes de souscription entre la Société, l'OIRPC et la Caisse conclues en lien avec le placement privé concomitant;
- iv. les ententes sur les droits d'inscription entre la Société, l'OIRPC et la Caisse conclues en lien avec le placement privé concomitant et leurs modifications du 7 juin 2012;
- v. les ententes sur les reçus de souscription; et
- vi. l'entente de crédit datée du 7 juin 2012 entre la Société et un syndicat d'institutions financières.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers s.r.l., comptables agréés, Montréal (Québec), sont les auditeurs de la Société et ont indiqué qu'ils sont indépendants de celle-ci au sens du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible d'obtenir des renseignements complémentaires concernant la Société sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements complémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de participation, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations préparée pour l'assemblée annuelle des actionnaires qui doit être tenue le 23 mai 2013.

D'autres données financières figurent dans les états financiers consolidés audités et dans le rapport de gestion de la Société établis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

ANNEXE A

GENIVAR INC. (la « Société »)

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

I. Rôle

Le rôle du comité d'audit de la Société (le « **comité d'audit** ») consiste à aider le conseil d'administration (le « **conseil** ») à surveiller et à superviser :

- A. l'intégrité de l'information financière de la Société;
- B. les contrôles internes et, s'il y a lieu, les contrôles de divulgation de la Société;
- C. l'indépendance, les compétences et le rendement de l'auditeur externe et le rendement de l'auditeur interne; et
- D. le respect par la Société des exigences réglementaires et des prescriptions juridiques applicables.

II. Composition

1. Le comité d'audit doit être constitué, conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, avec ses modifications successives (le « **Règlement 52-110** »).
2. Chacun des membres de comité d'audit doit (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) être indépendant (ainsi que ce terme est défini dans le Règlement 52-110) et libre de toute relation qui, de l'avis du conseil, pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement à titre de membre de comité d'audit.
3. Aucun membre du comité d'audit ne reçoit de la Société, de ses personnes apparentées ou de ses filiales quelque rémunération pour services de consultation, conseils ou autres services, autres que la contrepartie pour les services fournis à titre de membre du conseil, du comité d'audit ou d'autres comités du conseil.
4. Les membres du comité d'audit doivent (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) posséder les compétences financières (définies comme étant la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).
5. Le conseil peut à tout moment révoquer ou remplacer un membre du comité d'audit; un membre cesse d'être membre du comité d'audit lorsqu'il cesse d'être administrateur de la Société. Le conseil peut élire un de ses membres pour combler les vacances au sein du comité d'audit. Lorsqu'il y a vacance au sein du comité d'audit, les membres restants exercent tous les pouvoirs du comité d'audit tant qu'il y a quorum.

III. Fonctions et responsabilités

Le comité d'audit s'acquitte des fonctions qui incombent habituellement à un comité d'audit et de toutes autres fonctions que le conseil lui confie. Plus particulièrement, le comité d'audit s'acquitte des fonctions et des responsabilités suivantes :

Surveillance et supervision de l'information financière et des contrôles

1. Sur une base périodique, le comité d'audit examine ce qui suit et en discute avec la direction et l'auditeur externe :
 - (a) les questions importantes concernant (i) les principes comptables et la présentation des états financiers, notamment tout changement important dans le choix ou l'application des principes comptables; (ii) le caractère adéquat des contrôles internes de la Société; (iii) les mesures d'audit spéciales adoptées à la lumière de manquements importants décelés, s'il en est, ayant trait aux contrôles;
 - (b) les analyses effectuées par la direction ou pour son compte, faisant ressortir les questions importantes ayant trait à l'information financière et les décisions prises dans le cadre de l'établissement des états financiers, notamment les analyses des effets d'autres principes comptables généralement reconnus sur les états financiers lorsque ces autres principes ont été choisis durant la période visée en cours;
 - (c) l'effet des initiatives réglementaires et comptables, ainsi que des structures hors bilan (s'il en est) sur les états financiers de la Société.

2. Le comité d'audit veille à ce que des procédures adéquates soient en place pour examiner la communication faite au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers et évaluer périodiquement le caractère adéquat de ces procédures. De plus, le comité d'audit examine les états financiers intermédiaires et annuels de la Société, l'information qui figure dans son rapport de gestion connexe, sa notice annuelle, les communiqués de presse concernant ses résultats, les précisions concernant les données financières et les résultats fournis aux analystes et aux agences de notation et l'intégrité de leur information financière, en discute avec la direction et l'auditeur externe, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, fait des recommandations connexes au conseil.

Le comité d'audit est directement chargé de résoudre les désaccords entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière.

3. Le comité d'audit examine les rapports de l'auditeur externe sur les éléments suivants :
 - (a) les politiques et les pratiques comptables cruciales utilisées par la Société;
 - (b) tous les autres traitements importants des données financières dans le contexte des IFRS dont la direction a discuté, notamment les ramifications de l'utilisation de ces autres traitements et divulgations et le traitement que privilégie l'auditeur externe;
 - (c) les autres communications écrites importantes entre l'auditeur externe et la direction.

4. Le comité d'audit examine les poursuites, les réclamations ou les autres éventualités ainsi que les initiatives en matière d'affaires réglementaires ou de gestion comptable qui pourraient avoir un impact important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et il étudie la pertinence de les divulguer dans les documents qu'il examine.

Surveillance et supervision de l'auditeur externe

1. L'auditeur externe fait rapport directement au comité d'audit. Le comité d'audit recommande au conseil : (i) l'auditeur externe à nommer en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société et (ii) la rémunération de l'auditeur externe.

2. Le comité d'audit est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société.
3. Le comité d'audit approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la Société et à toute filiale figurant dans le bilan consolidé de cette dernière. À cette fin, le comité d'audit peut adopter des politiques et des procédures particulières qui peuvent notamment prévoir la délégation par le comité d'audit à un ou à plusieurs membres indépendants du pouvoir d'approuver au préalable ces services non liés à l'audit, à la condition que rapport de cette approbation préalable soit fait au comité d'audit à sa prochaine réunion périodique.
4. Au moins tous les ans, le comité d'audit doit examiner et évaluer ce qui suit, et en faire rapport au conseil :
 - (a) l'indépendance de l'auditeur externe, notamment sur le fait que la prestation par ce dernier de services autres que des services d'audit est compatible avec son indépendance;
 - (b) obtenir de l'auditeur externe une déclaration écrite définissant : (i) toutes les relations qui existent entre lui et la Société; (ii) toutes les autres relations qui pourraient avoir un effet défavorable sur son indépendance.
5. Au moins tous les ans, obtenir et examiner un rapport de l'auditeur externe décrivant :
 - (a) les procédures internes du contrôle de la qualité de l'auditeur externe;
 - (b) toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier examen interne du contrôle de la qualité ou de l'examen par les pairs de l'entreprise de l'auditeur externe, ou dans le cadre d'une enquête menée par des autorités gouvernementales ou professionnelles, au cours des cinq années précédentes, concernant un ou plusieurs audits indépendants effectués par l'entreprise de l'auditeur externe ainsi que toutes mesures prises pour traiter ces questions.
6. Examiner le processus d'audit avec l'auditeur externe.
7. S'il y a lieu, examiner le processus d'attestation des documents d'information publics de la Société et en discuter avec le chef de la direction et le chef de la direction financière de cette dernière.
8. Se réunir périodiquement avec l'auditeur externe en l'absence de la direction et de l'auditeur interne.

Surveillance et supervision de l'auditeur interne

1. Le comité d'audit examine ce qui suit, en discute avec l'auditeur interne, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, formule des recommandations à celui-ci :
 - (a) la nomination et le mandat de l'auditeur interne, notamment ses responsabilités, son budget et son personnel;
 - (b) les compétences et le rendement de l'auditeur interne, notamment un examen du plan d'audit interne annuel et l'existence de toute restriction ou limitation imposée à l'auditeur interne;
 - (c) l'obtention de comptes rendus de l'auditeur interne concernant les résultats de l'audit interne, notamment pour ce qui est des contrôles internes de la Société, et les progrès

réalisés par cette dernière pour remédier à tout manquement important ayant trait aux contrôles.

2. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec l'auditeur interne en l'absence de la direction et de l'auditeur externe.

Surveillance et supervision du contrôle interne des systèmes d'information de la direction

1. Le comité d'audit examine ce qui suit, en discute avec la direction, l'auditeur externe et l'auditeur interne, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, formule des recommandations à ce dernier :
 - (a) le système de contrôle interne de la Société;
 - (b) s'il y a lieu, il évalue périodiquement le respect des politiques et des méthodes de la Société portant sur la déontologie.
2. Le comité d'audit examine le processus concernant les attestations périodiques, par le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société relativement aux divulgations de renseignements financiers, à l'existence de lacunes importantes dans la structure ou l'application des contrôles internes qui pourraient nuire à la capacité d'enregistrer, de traiter et de résumer les données financières et de faire rapport, relativement également aux modifications importantes aux contrôles internes ou aux changements à l'environnement dans lequel les contrôles internes sont appliqués, notamment la correction de lacunes ou de faiblesses importantes.
3. Le comité d'audit établit, au besoin, des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, notamment des procédures concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les employés, de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
4. Le comité d'audit examine les faiblesses des contrôles recensées par l'auditeur externe ainsi que la réponse de la direction à ce sujet.
5. Le comité d'audit se réunit périodiquement avec la direction en l'absence de l'auditeur externe et de l'auditeur interne.

Surveillance et supervision de la gestion des risques

1. Le comité d'audit examine ce qui suit, en fait rapport et, s'il y a lieu, formule des recommandations au conseil :
 - (a) les processus de détermination, d'évaluation et de gestion des risques adoptés par la Société;
 - (b) l'exposition de la Société à des risques financiers importants et les mesures prises pour surveiller et contrôler cette exposition.
2. Le comité d'audit peut déléguer certaines tâches spécifiques et l'examen de certaines questions relatives à la gestion des risques à un ou à plusieurs membres du conseil ou à des dirigeants de la Société, à la condition que ces derniers lui fassent rapport.

Surveillance et supervision du respect des prescriptions juridiques

1. Le comité d'audit examine le caractère adéquat du processus de respect des lois et des règlements adopté par la Société, en discute avec la direction, l'auditeur externe et l'auditeur interne, en fait rapport au conseil et, s'il y a lieu, formule des recommandations à ce dernier.
2. Le comité d'audit reçoit périodiquement des rapports de la part de la Société sur des questions de droit et des questions réglementaires.

IV. Évaluation du comité d'audit et rapport au conseil

1. Le conseil évalue et examine, annuellement, le rendement du comité d'audit.
2. Tous les ans, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de gouvernance, des candidatures et de la rémunération du conseil.
3. Le comité d'audit fait périodiquement rapport de ses activités au conseil.

V. Conseillers indépendants

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des avocats indépendants ou d'autres conseillers indépendants qu'il juge nécessaires pour l'aider à exercer ses fonctions et de fixer la rémunération des conseillers qu'il emploie.

VI. Procédure relative aux réunions

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation de ses réunions. Il se réunit séparément dans le cadre de sessions de la haute direction à chaque réunion périodique qui a lieu au moins quatre fois par année et en l'absence de la direction, de l'auditeur interne ou de l'auditeur externe.

Les procès-verbaux des réunions du comité d'audit doivent refléter fidèlement ses délibérations et ses décisions importantes, notamment les recommandations qu'il doit formuler au conseil; les procès-verbaux sont distribués aux membres du comité d'audit pour approbation.

Le comité d'audit se réunit à l'endroit que l'un de ses membres détermine. Le président et chef de la direction, le chef de la direction financière et l'auditeur externe peuvent demander au président du comité d'audit (le « président ») de convoquer une réunion.

Le comité d'audit peut tenir des réunions par conférence téléphonique ou par tout autre moyen permis par la loi ou par les règlements de la Société.

Le comité d'audit peut demander à des membres de la direction et à des employés de la Société (y compris, pour plus de précision, ceux des membres de son groupe et de ses filiales) ou à d'autres (notamment à l'auditeur externe) d'assister à ses réunions et de lui fournir les renseignements qu'il demande. Les membres de comité d'audit ont accès à tous les renseignements de la Société (y compris, pour plus de précision, ceux des membres de son groupe et de ses filiales et ceux sur leurs activités respectives), et ils sont autorisés à discuter de ces renseignements et de toutes autres questions ayant trait aux résultats des activités et à la situation financière de la Société avec les membres de la direction, les employés, l'auditeur externe et d'autres personnes, selon ce qu'ils considèrent comme approprié.

Au moins une fois par année, le comité d'audit ou son président rencontre séparément la direction et l'auditeur externe pour discuter de questions dont le comité ou l'un ou l'autre de ces derniers souhaitent discuter en privé.

VII. Quorum et vote

Sauf s'il en est décidé autrement par résolution du conseil, deux membres du comité d'audit, dont un en est le président, forment le quorum pour délibérer des questions à une réunion. Lorsque le président du comité d'audit est absent d'une réunion, il est remplacé par un autre membre du comité désigné par les membres présents. À une réunion du comité d'audit, les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas, elles sont tranchées à l'unanimité des voix.

VIII. Secrétaire

Sauf s'il en est décidé autrement par résolution du conseil, le secrétaire de la Société est le secrétaire du comité d'audit.

IX. Démission et postes vacants

Un membre du comité d'audit peut démissionner du comité sans démissionner du conseil, mais il doit démissionner lorsqu'il cesse d'être membre du conseil. Les postes qui deviennent vacants sont pourvus par résolution du conseil.

X. Dossiers

Le comité d'audit tient les comptes rendus, qu'il peut juger nécessaires, de ses délibérations et fait régulièrement rapport de ses activités et de ses recommandations au conseil, selon ce qui est approprié.

XI. Limites relatives aux devoirs du comité d'audit

Aucune disposition des présentes règles ne vise à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences législatives ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs de la Société ou aux membres du comité d'audit. Même si le comité d'audit a un mandat précis, il ne lui appartient pas de planifier ou d'exécuter les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.

En l'absence d'information à l'effet contraire, les membres du comité d'audit sont en droit de se fier (i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, (ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et (iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services non liés à l'audit que l'auditeur externe fournit à la Société. Les responsabilités de surveillance du comité d'audit n'ont pas été établies pour que ce dernier détermine de façon indépendante si (i) la direction a appliqué des principes comptables ou de communication de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédures internes adéquats ou (ii) les états financiers de la Société ont été dressés conformément aux IFRS et, le cas échéant, audités conformément aux normes d'audit généralement reconnues.